Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada

Enquête sur les coûts et les revenus 2004

Rapport de la région de l'Atlantique

Analyses économiques et statistiques
Secteur des politiques
Ottawa

Canada

Publié par :

Analyses économiques et statistiques
Secteur des politiques
Pêches et Océans Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministère de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0S5 ou à Copyright.Droitdauteur@communications.gc.ca.

N° Fs23-501/2004F au catalogue

ISBN 978-0-662-73643-1

DFO/2006-1143

This publication is available in English upon request.

2007-01564/

Table des matières

Préface	v
Remerciements	v
Symboles et abréviations	vi
1.0 Aperçu de l'industrie des pêches de l'Atlantique	**1**
1.1 Débarquements commerciaux	1
1.2 Contribution à l'économie	1
Produit intérieur brut et emploi	1
Commerce international	2
2.0 Introduction	**3**
2.1 Concepts, termes et définitions	3
2.2 Portée et structure du rapport	3
3.0 Flottille de crabiers	**5**
3.1 Aperçu	5
3.2 Région de Terre-Neuve-et-Labrador	5
3.2.1 Revenus et effort de pêche	5
3.2.2 Frais d'exploitation et d'entretien	6
3.2.3 Rendement financier	6
3.3 Régions du Golfe et du Québec	7
3.3.1 Revenus et effort de pêche	7
3.3.2 Frais d'exploitation et d'entretien	8
3.3.3 Rendement financier	8
4.0 Flottille de homardier	**10**
4.1 Aperçu	10
4.2 Régions du Golfe, du Québec et des Maritimes	10
4.2.1 Revenus et effort de pêche	10
4.2.2 Frais d'exploitation et d'entretien	12
4.2.3 Rendement financier	12
5.0 Autres flottilles régionales	**14**
5.1 Flottille de crevettiers de Terre-Neuve-et-Labrador	14
5.1.1 Aperçu	14
5.1.2 Revenus et effort de pêche	14
5.1.3 Frais d'exploitation et d'entretien	15
5.1.4 Rendement financier	15
5.2 Autres flottilles de Terre-Neuve-et-Labrador	15
5.2.1 Aperçu	15
5.2.2 Revenus et effort de pêche	15
5.2.3 Frais d'exploitation et d'entretien	16
5.2.4 Rendement financier	16
5.3 Flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe	18
5.3.1 Aperçu	18
5.3.2 Revenus et effort de pêche	18
5.3.3 Frais d'exploitation et d'entretien	18
5.3.4 Rendement financier	19
5.4 Flottille de harenguiers des côtes du Golfe	19
5.4.1 Aperçu	19
5.4.2 Revenus et effort de pêche	20
5.4.3 Frais d'exploitation et d'entretien	20
5.4.4 Rendement financier	20
5.5 Flottille de thoniers du Golfe	20
5.5.1 Aperçu	20
5.5.2 Revenus et effort de pêche	21
5.5.3 Frais d'exploitation et d'entretien	21
5.5.4 Rendement financier	21
5.6 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy dans les Maritimes	22
5.6.1 Aperçu	22

5.6.2 Revenus et effort de pêche	22
5.6.3 Frais d'exploitation et d'entretien	22
5.6.4 Rendement financier	23
5.7 Flottille de pêche mixte des Maritimes	23
5.7.1 Aperçu	23
5.7.2 Revenus et effort de pêche	23
5.7.3 Frais d'exploitation et d'entretien	24
5.7.4 Rendement financier	24
6.0 Méthodologie et qualité des données	**25**
6.1 Conception de l'enquête	25
6.2 Échantillon	25
6.3 Collecte et traitement des données	25
6.4 Taux de réponse	26
6.5 Qualité des données	26
6.6 Limitations des données	26
6.6.1 Valeurs moyennes déclarées	26
6.6.2 Amortissement	27
6.6.3 Autres revenus, dette à long terme et revenus de trésorerie	27
6.6.4 Comparabilité des données	27
6.7 Considérations éventuelles concernant l'enquête	28
7.0 Références	32
Liste des graphiques :	
Figure 1.1 Quantité et valeur des débarquements commerciaux, Canada, 2004	1
Figure 1.2 Valeur des débarquements commerciaux, Canada atlantique, 2004	1
Figure 3.1 Dépenses d'exploitation et d'entretien par catégorie de longueur de navire, flottille de crabiers de TNL, 2004	6
Figure 3.2 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottilles de crabiers – TNL, Golfe et Québec, 2004	9
Figure 5.1 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de crevettiers et autres flottilles de TNL, 2004	15
Figure 5.2 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe, 2004	19
Figure 5.3 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de harenguiers des côtes du Golfe, 2004	20
Figure 5.4 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de thoniers du Golfe, 2004	21
Figure 5.5 Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy et flottille de pêche mixte, <45 pieds, région des Maritimes, 2004	24
Liste des Tableaux :	
Tableau 2.1 Couverture géographique des régions du MPO (Atlantique)	3
Tableau 3.1 Flottille des crabiers, effort de pêche et profile de revenus, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	5
Tableau 3.2 Flottille des crabiers, effort de pêche et profile de revenus, régions du Golfe et du Québec, 2004	7
Tableau 4.1 Zones de pêche du homard (ZPH), Canada atlantique	10
Tableau 4.2 Flottille de homardiers, effort de pêche et profile de revenus, régions du Golfe, des Maritimes et du Québec, 2004	11
Tableau 4.3 Revenu d'exploitation brut, revenu d'exploitation net et revenu net avant impôts, par ZPH, flottilles de homardiers du Québec, du Golfe et des Maritimes, 2004	13
Tableau 5.1 Flottille de crevettiers, effort de pêche et profil de revenu, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	14
Tableau 5.2 Autres flottilles, effort de pêche et profil de revenu, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	15
Tableau 5.3 Flottille de crabiers (crabe commun), effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004	21
Tableau 5.4 Flottille de harenguiers côtiers, effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004	19
Tableau 5.5 Flottille de thoniers, effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004	18
Tableau 5.6 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, effort de pêche et profil de revenu, région des	22

Maritimes, 2004	
Tableau 5.7 Flottille de pêche mixte, <45 pieds, effort de pêche et profil de revenu, région des Maritimes, 2004	23
Tableau 6.1 Période d'amortissement, 2004	27
Tableau 6.2 Population cible de l'enquête, taille de l'échantillon et taux de réponse, par flottille et par région, 2004	30
Liste des boîtes de texte :	
Boîte de texte 2.1 Liste des concepts, termes et définitions	4
Boîte de texte 6.1 Fondement du choix des échantillons, par région, 2004	25
Boîte de texte 6.2 Liste initiale des flottilles prioritaires – C&R, par région, 2004	29
Annexe A: Tableaux statistiques	31
Tableau A.1 Flottille de crabiers, Frais d'exploitation et d'entretien par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	35
Tableau A.2 Flottille de crabiers, Rendement financier par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	36
Tableau A.3 Flottille de crabiers, Frais d'exploitation et d'entretien par zone de pêche, régions du Golfe et du Québec, 2004	37
Tableau A.4 Flottille de crabiers, Rendement financier par zone de pêche, régions du Golfe et du Québec, 2004	38
Tableau A.5 Flottille de homardiers, Frais d'exploitation et d'entretien par zone de pêche, régions du Golfe, du Québec et des Maritimes, 2004	39
Tableau A.6 Flottille de homardiers, Rendement financier par zone de pêche, régions du Golfe, du Québec et des Maritimes, 2004	42
Tableau A.7 Flottille de crevettiers (navires de 35 à 64 pi), Frais d'exploitation et d'entretien, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	45
Tableau A.8 Flottille de crevettiers (navires de 35 à 64 pi), Rendement financier, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	46
Tableau A.9 Autres flottilles, Frais d'exploitation et d'entretien par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	47
Tableau A.10 Autres flottilles, Rendement financier par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004	48
Tableau A.11 Flottille de pêche du crabe commun, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004	49
Tableau A.12 Flottille de pêche du crabe commun, Rendement financier, région du Golfe, 2004	50
Tableau A.13 Flottille de pêche côtière du hareng, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004	51
Tableau A.14 Flottille de pêche du hareng côtier, Rendement financier, région du Golfe, 2004	52
Tableau A.15 Flottille de thoniers, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004	53
Tableau A.16 Flottille de thoniers, Rendement financier, région du Golfe, 2004	54
Tableau A.17 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, Frais d'exploitation et d'entretien, région des Maritimes, 2004	55
Tableau A.18 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, Rendement financier, région des Maritimes, 2004	56
Tableau A.19 Flottille de pêche mixte (navires de <45 pi), Frais d'exploitation et d'entretien, région des Maritimes, 2004	57
Tableau A.20 Flottille de pêche mixte (navires de <45 pi), Rendement financier, région des Maritimes, 2004	58
Annexe B: Questionnaire	**59**

Préface

Ce rapport présente les résultats pour la région de l'Atlantique de l'**Enquête sur les coûts et les revenus 2004 (C&R)**. Le C&R est en quelque sorte un sondage volontaire sur les navires, permettant de recueillir des renseignements sur les activités liées à la pêche, y compris les caractéristiques des navires, le profil des efforts de pêche, les revenus de pêche, les coûts d'acquisition des navires, les frais d'exploitation et d'entretien, les autres revenus et la situation de dette à long terme.

Remerciements

La coopération des répondants à l'enquête et des groupes de l'industrie s'est avérée essentielle à la réussite de ce projet et nous tenons à remercier chaleureusement toutes ces personnes.

Ce rapport a été préparé par Rowena Orok, chef de section, Services statistiques, sous la direction de Robert Elliott, directeur, Analyses économiques et statistiques, secteur des politiques.

L'enquête était une initiative de coopération entre l'administration centrale du MPO et les régions. Les principales activités opérationnelles, y compris l'échantillonnage, la collecte de données, le suivi et l'édition, ont été réalisées par les bureaux régionaux du MPO. Les principales contributions aux statistiques et aux analyses présentées dans le rapport ont été faites par les membres suivants du personnel :

Terre-Neuve-et-Labrador :
Sharmane Allen
Ken Carew
Merv Collins
Sandra Savory

Québec :
Julie Lavallée
Ali Magassouba

Golfe :
Hilaire Chiasson
Suzanne Leger

Maritimes :
Leo Brander
Don Digou
Doreen Liew

Administration centrale :
Barbara Best
Lewis Sonsini

Symboles

Les symboles suivants sont utilisés dans le présent rapport :

-	nul ou zéro
. .	figures non disponibles
...	figures qui ne s'appliquent pas

Abréviations

pi	pied
kg	kilogramme
tm	tonne métrique
s.o.	sans objet

1.0 Aperçu de l'industrie des pêches de l'Atlantique[1]

1.1 Débarquements commerciaux

En 2004, les débarquements de diverses espèces pêchées par les flottilles commerciales du Canada atlantique ont totalisé 919 560 tonnes métriques (tm), d'une valeur totale de 1,9 milliard de dollars (figure 1.1). Ces débarquements représentaient plus de 80 % des pêches commerciales au Canada (82 % des débarquements totaux en termes de quantité et 85 % des débarquements totaux en termes de valeur).

Certains des débarquements de pêche sauvage les plus importants au pays en 2004 étaient ceux du Canada atlantique. Dans l'ensemble, l'industrie des pêches de l'Atlantique a cumulé la plupart de ses revenus de pêche de 2004 grâce à quatre espèces : le crabe des neiges (613 millions de dollars), le homard (589 millions de dollars), la crevette (248 millions de dollars) et le pétoncle (119 millions de dollars). Le homard constituait le type de pêche le plus important dans les régions des Maritimes et du Golfe en 2004, alors que le crabe des neiges dominait dans les régions de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec.

Figure 1.1
Quantité et valeur des débarquements commerciaux, Canada, 2004

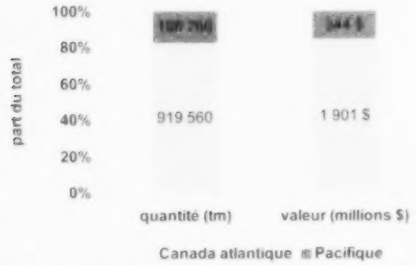

Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques, http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/seafisheries/, site consulté le 15 octobre 2006.

D'autres types de pêche parmi les cinq types les plus importants de chacune des régions de l'Atlantique comprennent le hareng (Maritimes et Golfe), le palourde/quahog (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador), l'huître (Golfe), le flétan noir (Québec) et la morue (Terre-Neuve-et-Labrador).

La région des Maritimes était responsable de 697 millions de dollars, ou 37 %, de la valeur totale des débarquements d'espèces commerciales dans le Canada atlantique, suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (627 millions de dollars)[2]. Les débarquements dans les régions du Golfe et du Québec comptaient pour un autre 378 millions de dollars et 199 millions de dollars respectivement, à la valeur de l'industrie des pêches de l'Atlantique au cours de l'année (figure 1.2).

Quatre-vingt pour cent de la valeur totale des débarquements dans le Canada atlantique en 2004 provenaient de prises effectuées par des flottilles commerciales de moins de 65 pieds. Si l'on regarde de plus près les différents types de pêche, on remarque toutefois que la part des débarquements réalisée par ces embarcations variait considérablement selon le type de pêche régionale.

Figure 1.2
Valeur des débarquements commerciaux, Canada atlantique, 2004[1]
(en millions de dollars)

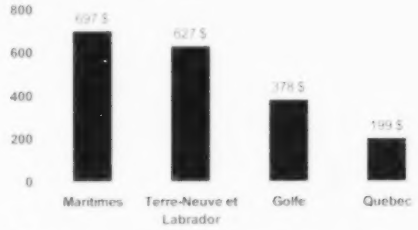

Note
1. Comprend les débarquements commerciaux effectués sur le littoral et en haute mer.
Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

1.2 Contribution à l'économie

Produit intérieur brut et emploi[3]

À l'échelle nationale, le produit intérieur brut (PIB) total de l'industrie de la pêche

[1] Pour les besoins du présent rapport, toute référence au *Canada atlantique* ou à *la ou les régions de l'Atlantique* se rapporte à la définition de Pêches et Océans Canada (MPO) et, par conséquent, comprend les provinces suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec. Ces provinces sont délimitées de manière à définir davantage les quatre régions du MPO à l'intérieur du Canada atlantique : Terre-Neuve-et-Labrador, Golfe, Maritimes et Québec.

[2] Analyses économiques et statistiques, http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics/commercial/landings/seafisheries/, site consulté le 15 octobre 2006.

[3] Le PIB d'une industrie (que l'on appelle aussi la valeur ajoutée) est équivalent aux extrants de l'industrie, moins la valeur des intrants intermédiaires achetés auprès d'autres industries, au pays ou à l'étranger. La valeur ajoutée constitue une mesure de la contribution de l'industrie à la valeur de ses extrants, au-delà de la valeur des intrants intermédiaires. Le PIB par industrie pour l'économie dans son ensemble constitue la somme des valeurs ajoutées par toutes les industries résidentes au Canada : http://www.statcan.ca/english/nea-cen/gloss/ima.htm#gdpbyind, site consulté le 27 novembre 2006.

1.0 Aperçu de l'industrie des pêches de l'Atlantique[1]

1.1 Débarquements commerciaux

En 2004, les débarquements de diverses espèces pêchées par les flottilles commerciales du Canada atlantique ont totalisé 919 560 tonnes métriques (tm), d'une valeur totale de 1,9 milliard de dollars (figure 1.1). Ces débarquements représentaient plus de 80 % des pêches commerciales au Canada (82 % des débarquements totaux en termes de quantité et 85 % des débarquements totaux en termes de valeur).

Certains des débarquements de pêche sauvage les plus importants au pays en 2004 étaient ceux du Canada atlantique. Dans l'ensemble, l'industrie des pêches de l'Atlantique a cumulé la plupart de ses revenus de pêche de 2004 grâce à quatre espèces : le crabe des neiges (613 millions de dollars), le homard (589 millions de dollars), la crevette (248 millions de dollars) et le pétoncle (119 millions de dollars). Le homard constituait le type de pêche le plus important dans les régions des Maritimes et du Golfe en 2004, alors que le crabe des neiges dominait dans les régions de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec.

Figure 1.1
Quantité et valeur des débarquements commerciaux, Canada, 2004

Source :

D'autres types de pêche parmi les cinq types les plus importants de chacune des régions de l'Atlantique comprennent le hareng (Maritimes et Golfe), le pétoncle (Québec), le crabe des neiges (Terre-Neuve-et-Labrador), l'flétan (Golfe), le flétan noir (Québec) et la morue (Terre-Neuve-et-Labrador).

La région des Maritimes était responsable de 697 millions de dollars ou 37 % de la valeur totale des débarquements d'espèces commerciales dans le Canada atlantique, suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (627 millions de dollars). Les débarquements dans les régions du Golfe et du Québec complétaient pour un autre 376 millions de dollars et 190 millions de dollars respectivement à la valeur de l'industrie des pêches de l'Atlantique au cours de l'année (figure 1.2).

Quatre-vingt pour cent de la valeur totale des débarquements dans le Canada atlantique en 2004 provenaient de prises effectuées par des flottilles commerciales de moins de 65 pieds. Si l'on regarde de plus près les différents types de pêche, on remarque toutefois que la part des débarquements réalisés par ces embarcations variait considérablement selon le type de pêche et la région.

Figure 1.2
Valeur des débarquements commerciaux, Canada atlantique, 2004
(en millions de dollars)

Note :

Source :

1.2 Contribution à l'économie

Produit intérieur brut et emploi

À l'échelle nationale, le produit intérieur brut (PIB) réel de l'industrie de la pêche

fondamentale du Canada s'élevait à environ 982 millions de dollars en 2004, soit moins de 1 % du PIB de l'ensemble du pays pour l'année à l'étude[4].

Les pêches commerciales dans le Canada atlantique représentaient 838 millions de dollars du PIB total de l'industrie de la pêche fondamentale au Canada en 2004[5]. La contribution de l'industrie à l'économie est relativement plus importante à l'échelle régionale et à l'échelle communautaire. Ce fait est beaucoup plus marqué dans les collectivités côtières qui dépendent de l'industrie pour soutenir les économies locales et générer des emplois. Par exemple, on comptait 11 635 pêcheurs (noyau) dans le Canada atlantique.

L'industrie de la pêche stimule également l'emploi grâce aux activités économiques de l'industrie de la transformation du poisson. En 2004, l'industrie touchant la préparation de produits de la mer et l'emballage de ces produits[6] dans le Canada atlantique fournissait des emplois à plus de 29 000 employés directs et indirects[7].

Les secteurs de la pêche au poisson sauvage et de la transformation combinés contribuent environ à 2,5 % du PIB des provinces atlantiques et du Québec maritime.

Commerce international[8]

Le total des exportations de poisson et de produits du poisson nationaux au pays était évalué à 4,5 milliards de dollars en 2004[9]. Les trois quarts de ce montant proviennent des régions de l'Atlantique (3,3 milliards de dollars). En termes de valeur, les produits de la mer transformés représentent la deuxième industrie d'exportation la plus importante dans le Canada atlantique, après les produits pétroliers raffinés.

En comparaison, les importations de poisson et de produits de la pêche s'élevaient à 712 millions de dollars en 2004. Or, la région de l'Atlantique a affiché un excédent commercial global de 2,6 milliards de dollars pour cette année-là[10], ce qui était légèrement plus élevé que l'excédent commercial global du Canada pour les poissons et les produits de la pêche au cours de cette même année (2,4 milliards de dollars).

[4] Les estimations du PIB sont fondées sur le **PIB au prix de base en dollars enchaînés (1997)** publié concernant diverses industries, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). L'estimation du PIB pour l'industrie de la pêche fondamentale (SCIAN 1141) a été dérivée du PIB publié pour l'industrie de la pêche, de la chasse et du piégeage (SCIAN 114). En 2004, le SCIAN 1141 était responsable de 91 % de l'estimation du SCIAN 114. Pour obtenir d'autres détails sur les estimations du PIB par industrie SCIAN, consultez le document de Statistique Canada, *Produit intérieur brut par industrie*, (catalogue n° 15-001-XIF, avril 2005, Ottawa).

[5] Statistique Canada, Division des comptes des industries.

[6] SCIAN 3117 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

[7] Statistique Canada, Enquête annuelle sur les manufactures et exploitation forestière, CANSIM, tableau 301-0006, *Statistiques principales pour les industries manufacturières, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)*, Ottawa. Les estimations concernant l'emploi pour le Québec ne sont pas accessibles par l'entremise du tableau 301-0006 du CANSIM pour des questions liées à la confidentialité. Les estimations des emplois pour les usines de transformation du poisson au Québec compilées par le MPO - région du Québec ont servi d'information substitut. (http://www.qc.dfo-mpo.gc.ca/peches/fr/statistique/2003_2004/Documents/production_usine.pdf, site consulté le 2 octobre 2006).

[8] Toutes les statistiques commerciales internationales présentées dans cette section font référence aux estimations passées dans le document *Le commerce international de marchandises du Canada*, Programme statistique, de Statistique Canada, compilées à partir des dossiers administratifs des Douanes et par conséquent, couvrent les exportations et les importations de toutes les sources. Par exemple, la valeur des exportations de poisson et de produits de la pêche nationaux comprend l'exportation de produits par les pêcheurs commerciaux, les exploitants en aquaculture, les usines de transformation, etc.

[9] Statistique Canada, Division du commerce international.

[10] La balance commerciale s'appuie sur la différence entre la valeur des exportations et des importations au cours d'une période donnée. Une balance commerciale positive (excédent) se produit lorsque les exportations dépassent les importations; une balance commerciale négative (déficit) se produit lorsque les importations dépassent les exportations.

2.0 Introduction

2.1 Concepts, termes et définitions

L'explication des termes et des définitions utilisés dans le présent rapport figure dans la boîte de texte 2.1.

2.2 Portée et structure du rapport

L'Enquête sur les coûts et les revenus (C&R) pour la région de l'Atlantique a été réalisée dans les quatre régions du MPO suivantes : Terre-Neuve-et-Labrador, Québec, Golfe et Maritimes (tableau 2.1). Les flottilles étudiées étaient définies de manière quelque peu indépendante pour chaque région et les critères de définition d'une flottille provenaient des caractéristiques particulières des pêches d'une région. En plus, certains bureaux régionaux préparent un rapport détaillé de leur propre flottille. Ce rapport contient un sommaire des résultats pour l'ensemble des régions.

Tableau 2.1
Couverture géographique des régions du MPO (Atlantique)

Région du MPO	Province(s)
Terre-Neuve-et-Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador
Québec	Québec
Golfe	Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick – est, Nouvelle-Écosse – nord-est
Maritimes	Nouveau-Brunswick – sud, Nouvelle-Écosse – sud-ouest, Nouvelle-Écosse – est

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

Les renseignements sur les efforts de pêche et l'état financier (frais d'exploitation et d'entretien et autres types de revenus et de dépenses) ont été recueillis par l'entremise d'entrevues personnelles avec les répondants. La section 6 présente les détails relatifs à la méthodologie utilisée pour réaliser l'enquête ainsi que la qualité des données.

Les sections 3 à 5 contiennent les faits saillants des résultats de l'enquête, en fonction des flottilles. Chacune de ces sections présente un aperçu de la flottille, le profil des frais d'exploitation et d'entretien de la flottille en ce qui concerne les activités de pêche, de même que le profil de rendement financier de la flottille.

Les tableaux statistiques de l'annexe A sont regroupés par flottille et par région lorsque des données pouvant être publiées étaient disponibles. Tous les tableaux statistiques relatifs aux dépenses, aux revenus et aux autres renseignements financiers sont fondés sur les **valeurs moyennes déclarées** pour l'ensemble des unités statistiques[11].

[11] Dans les régions suivantes, les unités statistiques font référence aux entreprises de pêche qui sont généralement propriétaires d'un navire de pêche fondamentale : Terre-Neuve-et-Labrador, Golfe et Québec. Dans la région des Maritimes, les unités statistiques concernent des exploitations basées sur des navires. Cependant, la plupart des entreprises de pêche des Maritimes sont propriétaires d'un navire de pêche fondamentale. La section 6.6.1 fournit une explication de la façon dont les valeurs moyennes déclarées ont été obtenues.

Boîte de texte 2.1
Liste des concepts, termes et définitions

Année de référence : tous les résultats de l'enquête et les données présentés dans le présent rapport concernent la saison de pêche 2004.

Entreprise de pêche, activités réalisées à bord de navires, et unité statistique pour l'enquête de C&R : Une entreprise de pêche est une unité de pêche qui comprend tous les permis, les navires, l'équipement et toutes les installations qui appartiennent au détenteur de permis. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Québec et dans les régions du Golfe, les unités statistiques concernent les entreprises de pêche. Dans la région des Maritimes, les unités statistiques concernent les activités réalisées à bord de navires. Cependant, la plupart des entreprises de pêche dans les Maritimes sont également propriétaires d'un navire de pêche fondamentale et les unités statistiques sont donc relativement uniformes d'une région à l'autre. Les estimations présentées dans les tableaux sont fondées sur les activités globales de l'unité statistique en question. Pour faciliter la présentation, les termes « entreprise » et « unité statistique » sont utilisés de manière interchangeable, malgré la variation mineure du sens de ces termes en ce qui concerne la région des Maritimes.

Flottille : groupe d'entreprises de pêche qui récolte une espèce commune ou groupe d'espèces. Les sections 3 à 5 du rapport présentent une définition plus précise de la constitution de chaque flottille étudiée.

Région : concerne les régions de Pêches et Océans Canada (MPO) (tableau 2.1).

Revenus de la pêche : revenu total de l'entreprise de pêche provenant de toutes ses activités de pêche; concerne également la valeur totale des débarquements pour tous les types de pêche, à l'exception des revenus issus de la pêche indicatrice.

Frais d'exploitation et d'entretien : frais d'exploitation et d'entretien directement liés aux activités de pêche, pour tous les types de pêche (principale et autres) auxquels les entreprises ont participé en 2004. Les dépenses relatives aux activités d'une entreprise non liées à la pêche sont exclues de ces estimations. Il est important de prendre note que les ***coûts de main-d'œuvre*** ne comprennent pas les coûts de main-d'œuvre associés aux propriétaires exploitants.

Revenu brut d'exploitation : revenu de pêche total, moins les frais totaux d'exploitation et d'entretien.

Amortissement : selon la définition d'*amortissement économique* qui mesure la perte de valeur marchande des immobilisations en raison de l'âge, de l'usure et de l'obsolescence de l'équipement. Il représente la valeur en capital qui n'est plus accessible à des fins ultérieures. Il ne faut pas confondre cette définition avec celle de *l'amortissement aux fins d'impôt* (déduction pour amortissement). La section 6 fournit d'autres renseignements sur le calcul des estimations d'amortissement des diverses flottilles visées dans la présente enquête.

Revenu d'exploitation net : revenu d'exploitation brut moins l'amortissement.

Frais d'intérêt : montant total des versements d'intérêt effectués au cours de l'année 2004.

Revenu net avant impôts : revenu d'exploitation net, moins les frais d'intérêt.

Jours en mer :[1] nombre total de jours en mer de tous les bateaux de pêche de l'entreprise.

Jours de pêche :[1] nombre total des jours de pêche de tous les bateaux de pêche de l'entreprise.

Taille moyenne de l'équipage :[1] taille moyenne de l'équipage, y compris le capitaine/skipper, de tous les bateaux de pêche de l'entreprise.

Zones de pêche du homard (ZPH) : pour la gestion des pêches, les eaux du Canada atlantique sont divisées en 41 ZPH, chacune ayant sa propre saison, qui varie de 8 semaines à 8 mois.

Zones de pêche du crabe (ZPC) : zones de gestion concernant le crabe des neiges; actuellement, il existe 31 ZPC dans le Canada atlantique.

Catégorie de longueur des navires : les résultats de l'enquête sur TNL de deux flottilles (crabe et autres) sont subdivisés en trois catégories de navire en fonction de leur longueur : <25 pieds, de 25 à 34 pieds et de 35 à 64 pieds.

Sous-zones et divisions de l'OPANO : sous-zones et divisions de nature scientifique et statistique, définies à l'annexe III de la Convention de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO).

Note

[1] La région de Terre-Neuve-et-Labrador a utilisé des définitions spécifiques en ce qui concerne les jours en mer, les jours de pêche et la taille moyenne de l'équipage. Ces définitions sont mentionnées dans les tableaux de profil de l'effort de pêche et revenus des flottilles suivantes : crabier, crevettiers et autres flottilles de TNL.

3.0 Flottille de crabiers

3.1 Aperçu

En 2004, pour la région de l'Atlantique, on comptait 113 875 tonnes métriques de débarquements de crabe, évalués à 621 millions de dollars. Le crabe des neiges représentait plus de 90 % de la quantité totale débarquée et 99 % de la valeur totale pour cette année-là.

Environ la moitié des quantités de crabe de l'Atlantique a été débarquée dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL)[12]. À cela s'ajoutent 24 % et 15 % ayant été débarqués dans la région du Golfe et du Québec, alors que la région des Maritimes présentait une proportion relativement plus faible du total des débarquements de crabe (10 %). Les résultats de l'enquête sont présentés ici concernent les flottilles de crabiers des régions de TNL, du Golfe et du Québec.

La pêche commerciale du crabe des neiges sur la Côte Est a commencé au début des années 1960, après que l'on ait découvert des stocks importants dans le Golfe du Saint-Laurent[13]. La récolte dans les eaux au large de Terre-Neuve-et-Labrador a rapidement suivi, et dès la fin des années 1970, le crabe des neiges constituait une importante pêche à accès limité dans la région de l'Atlantique. Étant donné la chute de la pêche du poisson de fond dans les années 1990, les récoltes de crabe des neiges ont plus que doublé en seulement quelques années. En 2004, le crabe des neiges représentait 32 % de la valeur totale des pêches commerciales dans le Canada atlantique.

En appui du plan de gestion des pêches, il existe actuellement 31 zones de pêche du crabe (ZPC) dans le Canada atlantique. Les résultats de l'enquête concernant les flottilles de crabiers des neiges du Golfe et du Québec couvrent les ZPC 19, 12A, 14 et 15[14]. L'enquête concernant TNL ne ciblait pas des ZPC particulières, mais couvrait plutôt l'ensemble des entreprises de pêche au crabe actives en 2004[15]. Pour l'ensemble des trois régions, les résultats de l'enquête concernent principalement le crabe des neiges, étant donné la prédominance de cette espèce dans les prises commerciales.

3.2 Région de Terre-Neuve-et-Labrador

3.2.1 Revenus et effort de pêche

Les résultats relatifs à la flottille de pêche de TNL sont présentés selon les catégories de longueur de navire. On comptait 600 entreprises de pêche au crabe actives dans la catégorie des navires de <25 pieds pour la région de TNL (tableau 3.1). En moyenne, les activités de pêche des entreprises

Tableau 3.1
Flottille de crabiers, effort de pêche et profile de revenus, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de navire			
	<25 pieds	25 à 34 pieds	35 à 64 pieds	
			crabe et crevette	crabe
	nombre			
Jours en mer	71	72	84	65
Jours de pêche	51	56	59	51
Taille moyenne de l'équipage	2	3	6	5
Nombre d'engagements de pêche	599	1 574	279	651
Quantité de débarquements de crabe	5 969 kg	7 554 kg	60 257 kg	32 514 kg
Moyenne pondérée des débarquements de crabe	28 656 $	37 894 $	322 122 $	174 551 $
Prix moyen ($/kg)	4,78 $	5,02 $	5,35 $	5,37 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de crabe	89 %	72 %	60 %	77 %
Revenus provenant de l'ensemble des pêches	32 339 $	52 911 $	539 564 $	227 109 $

Note :

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

[12] Pêches et Océans Canada, sommaire statistique, 1995 (www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics, site consulté le 2 octobre 2006).

[13] Comité sectoriel permanent sur les pêches et les océans, La pêche au crabe des neiges dans l'Atlantique : Rapport intérimaire dans le cadre de l'étude du Comité du nouveau cadre stratégique en matière de gouvernement fédéral pour la gestion des pêches et des océans du Canada, juin 2006, Ottawa.

[14] La flottille de crabe des neiges des Maritimes a également été étudiée, mais les résultats ne sont pas compris dans ce rapport en raison du faible taux de réponse obtenu. Consulter la section 6 au tableau 6.1 pour obtenir un sommaire des taux de réponse par flottille régionale.

[15] Les « engagements actives » sont définis qui ont déclaré des valeurs au débarquement en 2004 et pour qui cette valeur s'élevait à 10 000 $ ou plus. Voir aussi la Section 6.2.

de cette flottille rapportaient 32 339 $ en 2004. En comparaison, les revenus de pêche moyens de la flottille de crabiers de 25 à 34 pieds étaient légèrement plus élevés, soit 52 911 $. Plus de la moitié des crabiers de TNL se situent dans la catégorie des 25 à 34 pieds.

Les navires plus gros (35 à 64 pieds) étaient subdivisés en deux catégories. La première comptait 279 entreprises de pêche au crabe et à la crevette, c'est-à-dire des crabiers qui pêchaient également une part considérable de leurs revenus grâce à leur pêche à la crevette. Les revenus de pêche moyens pour cette sous-catégorie s'élevaient à 539 564 $. La deuxième sous-catégorie était composée de 651 entreprises de pêche au crabe, et leurs revenus moyens de pêche s'élevaient à 227 109 $ en 2004. Toutes les flottilles de crabiers étudiées gagnaient 72 % ou plus de leurs revenus de pêche grâce aux débarquements de crabe, à l'exception des flottilles de crabiers et de crevettiers de 35 à 64 pieds (60 % de crabe) (tableau 3.1).

Les flottilles de crabiers de TNL ont passé entre 65 jours (flottilles de crabiers de 35 à 64 pieds) et 84 jours (flottilles de crabiers et de crevettiers de 35 à 64 pieds) en mer tout au long de la saison de pêche. La plupart de leurs débarquements provenaient des régions suivantes : sud du Labrador – est de Terre-Neuve (division de l'OPANO 2J, 3K, et 3L), nord du Golfe du Saint-Laurent (division de l'OPANO 4R et 3Pn) et Banc de St-Pierre (division de l'OPANO 3Ps).

Les catégories de navire de <25 pieds et de 25 à 34 pieds ont signalé une taille moyenne de leur équipage de 2 et de 3, respectivement, tandis que deux flottilles de 35 à 64 pieds comptaient entre 5 et 6 membres d'équipage, y compris le capitaine.

Figure 3.1
Dépenses d'exploitation et d'entretien, par catégorie de longueur de navire, flottille de crabiers de TNL, 2004

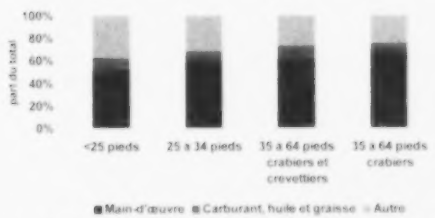

Source Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

3.2.2 Frais d'exploitation et d'entretien

Le coût total moyen de l'exploitation des navires pour les plus petites flottilles de crabiers (<25 pieds et de 25 à 34 pieds) se situait en deçà de 40 000 $ en 2004 (tableau A.1). En ce qui concerne les plus gros navires (35 à 64 pieds), les frais d'exploitation et d'entretien s'élevaient à 161 105 $ (flottille de crabiers) et à 357 095 $ (flottilles de crabiers et de crevettiers).

Étant donné les différences observées dans les caractéristiques des flottilles (nombre de navires en propriété, âge et composition des navires, etc.), il n'est pas surprenant qu'il existe des différences importantes quant au niveau de dépense entre les quatre flottilles de crabiers étudiées. Pour l'ensemble des flottilles cependant, les cinq principales catégories de dépense représentaient une part combinée de 85 % ou plus des frais totaux d'exploitation et d'entretien (tableau A.1).

Les dépenses relatives à la main-d'œuvre et au carburant constituaient toujours les deux catégories de dépenses principales de la flottille de crabiers de TNL (figure 3.1). La part des dépenses concernant les achats de filets, d'engins et d'appâts était de 15 % pour les flottilles de crabiers de <25 pieds et de 11 % pour les flottilles de crabiers de 25 à 34 pieds. Ces mêmes éléments de dépense ne s'avéraient pas aussi importants (moins de 10 %) pour les deux flottilles de crabiers de 35 à 64 pieds.

L'assurance des navires constituait une dépense relativement importante pour les catégories de navires plus grands. Les flottilles de crabiers et de crevettiers de 35 à 64 pieds dépensaient plus de 21 000 $ pour assurer leur navires en 2004. La plupart des entreprises de cette flottille étaient propriétaires de deux navires, le navire principal mesurant en moyenne 57 pieds. La flottille de crabiers de 35 à 64 pieds dépensait, en moyenne, 6 683 $ pour assurer ses navires. La longueur moyenne des principaux navires de cette flottille était 43 pieds.

Les flottilles de crabiers de TNL allouaient entre 3 % et 5 % des frais totaux d'exploitation et d'entretien aux services, aux droits d'obtention de permis et autres paiements au gouvernement[16].

3.2.3 Rendement financier

Les flottilles de crabiers s'inscrivant dans les

[16] Ce total comprend les droits d'obtention de permis de pêche, les frais de vérification à quai, les frais d'observateurs en mer, les droits d'inspection de la sécurité des navires, les frais de port fédéraux, les cotisations syndicales/associatives, les frais municipaux, les frais de l'office de commercialisation et les autres frais liés à des ententes particulières.

deux catégories de navire de plus petite taille amassaient moins de 20 000 $ en revenu d'exploitation brut (figure 3.2 et tableau A.2). Les parts du revenu d'exploitation brut pour les deux flottilles étaient de 40 % (<25 pieds) et 33 % (25 à 34 pieds) des revenus de pêche totaux en 2004.

La flottille de crabiers et de crevettiers de 35 à 64 pieds présentait un revenu d'exploitation brut moyen de 182 469 $ au cours de l'année (34 % des revenus de pêche totaux) tandis que la flottille de crabiers de 35 à 64 pieds amassait moins de 30 % de ses revenus de pêche totaux, avec un revenu d'exploitation brut de 66 004 $.

Les estimations concernant l'amortissement variaient d'un peu plus de 3 000 $ (<25 pieds) à 54 791 $ (crabiers et crevettiers de 35 à 64 pieds). Le revenu d'exploitation net pour chaque flottille variait de 20 % à 30 % des revenus de pêche totaux. Les estimations concernant les frais d'intérêt pour l'ensemble des flottilles de crabiers de TNL n'étaient pas suffisamment élevées pour entraîner une différence importante entre le revenu d'exploitation net et le revenu net avant impôts (tableau A.2).

3.3 Régions du Golfe et du Québec

3.3.1 Revenus et effort de pêche

La zone de pêche du crabe (ZPC) 19 est située au large de la côte ouest du cap Breton. Elle se trouve dans une région que l'on appelle également « the gully »[17] et, de façon générale, la pêche au crabe des neiges dans cette région se fait entre la mi-juillet et la mi-septembre. La flottille active dans la ZPC 19 de la région du Golfe comptait 102 entreprises de pêche permanentes en 2004[18] et la flottille déclarait des revenus de pêche moyens de 346 686 $. Environ 0,84 $ pour chaque dollar gagné en revenus de pêche par la flottille provenait de débarquements de crabe des neiges (tableau 3.2).

La flottille de la ZPC 19 du Golfe passait environ 78 jours en mer au cours de la saison de pêche. Les navires comptaient en moyenne quatre membres d'équipage, y compris un capitaine/skipper. Les débarquements de crabe des neiges moyens de la flottille s'élevaient à 44 663 kilogrammes, pour une valeur de 289 072 $.

Dans la région du Québec, les résultats concernant les coûts et les revenus des trois zones de gestion du crabe des neiges, dans le nord du Golfe du Saint-Laurent, sont présentés : ZPC 12A, 14 et 15. Selon la région, la saison de la pêche pour 2004 s'est ouverte en mars

Tableau 3.2
Flottille de crabiers, effort de pêche et profil de revenus, régions du Golfe et du Québec, 2004

	Zone de pêche du Golfe crabe des neiges	Zone de pêche du Québec crabe des neiges		
	19	12A	14	15
	nombre	nombre		
Jours en mer	78	34	37	16
Jours de pêche	74	32	37	16
Taille moyenne de l'équipage	4	4	4	4
Nombre d'entreprises de pêche	101	9	19	7
Quantité de débarquements de crabe	44 663 kg	19 754 kg	21 265 kg	36 013 kg
Valeur des débarquements de crabe	289 072 $	116 106 $	109 024 $	184 048 $
Prix moyen ($/kg)	6,47 $	5,88 $	5,13 $	5,11 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de crabe	84 %	84 %	76 %	99 %
Revenus provenant de l'ensemble des types de pêche	346 686 $	141 128 $	151 446 $	185 273 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

[17] La ZPC 19 est devenue une zone de pêche exclusive en 1978.
[18] Les entreprises de pêche avec 18 casiers ou plus. Les totaux excluent les neuf permis de pêche au crabe des neiges dans la ZPC 19 octroyés aux Premières nations.

(ZPC 12A), en avril (ZPC 14) et en mai (ZPC 14)[19].

Les revenus moyens de pêche des flottilles de crabe des neiges des ZPC 12A et 14 du Québec étaient comparables en 2004 : 141 128 $ pour les pêcheurs de crabe des neiges de la ZPC 12A et 151 446 $ pour ceux de la ZPC 14.

La flottille de la ZPC 15, en moyenne, a pêché 36 013 kilogrammes de crabe des neiges, ce qui représentait presque l'ensemble de ses revenus de pêche. Le prix moyen par kilogramme de crabe se situait sous les 6,00 $ pour trois flottilles de crabiers du Québec, tandis que la flottille de la ZPC 19 du Golfe obtenait un prix plus élevé, soit 6,47 $ (tableau 3.2).

Contrairement aux crabiers du Golfe pêchant le crabe des neiges dans la ZPC 19, un plus petit nombre d'entreprises composaient les flottilles de crabiers du Québec et celles-ci passaient beaucoup moins de temps en mer (entre 16 et 37 jours) pendant la saison de pêche. La différence peut s'expliquer en partie par les efforts de pêche plus diversifiés de la flottille de la ZPC 19 du Golfe, c'est-à-dire que plus de temps est consacré à la pêche d'autres espèces.

3.3.2 Frais d'exploitation et d'entretien

La main-d'œuvre constitue la catégorie de dépense la plus importante pour les flottilles de crabe des neiges du Golfe et du Québec présentées dans ce rapport. Chacune des autres catégories de frais d'exploitation et d'entretien comptaient pour 10 % ou moins des coûts totaux d'exploitation des navires de la flottille. Cependant, comme l'on s'y attend, les niveaux de dépense varient énormément d'une flottille à l'autre.

Le coût moyen d'exploitation des navires pour la flottille de la ZPC 19 du Golfe s'élevait à 95 396 $ (tableau A.3), et plus de la moitié de ce montant était dépensé pour la main-d'œuvre (53 459 $). Dans la région du Québec, le coût total de l'exploitation des navires était comparable pour les flottilles de la ZPC 12A et de la ZPC 14 (83 045 $ et 73 034 $). Pour ces flottilles, les frais de main-d'œuvre représentaient au moins la moitié des frais d'exploitation et d'entretien totaux.

Les résultats de l'Enquête sur les coûts et les revenus présentaient des niveaux de coût différents pour les crabiers pêchant le crabe des neiges dans la ZPC 15, pour laquelle les coûts moyens totaux s'élevaient à 154 543 $, soit au moins 60 % de plus que les trois autres flottilles des ZPC du Golfe et du Québec. Cela est principalement dû aux dépenses moyennes en main-d'œuvre de la flottille qui sont de 112 154 $ (72 % du total). Selon les données de l'enquête, la flottille de la ZPC 15 avait également d'autres coûts importants relatifs à la main-d'œuvre en ce qui concerne l'assurance-emploi et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Pour l'ensemble des flottilles de crabe des neiges du Golfe et du Québec présentées dans ce rapport, chacune des catégories de frais d'exploitation et d'entretien représentait 10 % ou moins des coûts totaux d'exploitation des navires des flottilles, bien que les montants réels varient largement d'une flottile à l'autre.

Les montants dépensés sur les appâts variaient de moins de 2 000 $ (ZPC 12A du Québec) à près de 10 000 $ (ZPC 19 du Golfe). Les dépenses concernant les filets et les engins de pêche ainsi que les coûts de réparation et d'entretien des navires pour 2004 étaient relativement plus élevés pour les flottilles de crabe des neiges du Québec (ZPC 12A, 14 et 15). Les frais d'assurance des navires se situaient entre 2 % et 6 % des coûts totaux pour l'ensemble des flottilles.

Les frais relatifs à l'obtention d'un permis de pêche s'élevaient à juste un peu moins de 1 400 $ en moyenne pour la flottille de la ZPC 14 du Québec, mais dépassaient les 4 000 $ pour les autres flottilles (ZPC 19 et 15). Les frais de vérification à quai se situaient autour de 2 000 $ pour les différentes ZPC.

Si l'on additionne l'ensemble des frais de service et des versements au gouvernement, les flottilles de crabe du Golfe et du Québec ont consacré entre 5 et 9 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien totaux aux frais de service, aux droits pour l'obtention des permis et aux autres versements au gouvernement[20].

3.3.3 Rendement financier

En 2004, la flottille de la ZPC 19 du Golfe enregistrait un revenu d'exploitation brut moyen de 251 290 $ (soit 72 % du revenu total de pêche). Parmi les flottilles de crabe des neiges de la région du Québec, les flottilles de la ZPC 14

[19] Pêches et Océans Canada. Rapport du Secrétariat canadien de consultation scientifique 2005/027, région du Québec, *Crabe des neiges de l'Estuaire et du Nord du Golfe du Saint-Laurent (zones 11 à 17 et 12A, 12B et 12C) en 2004*. Ottawa.

[20] Ce total comprend les droits d'obtention de permis de pêche, les frais de vérification à quai, les frais d'observateurs en mer, les droits d'inspection de la sécurité des navires, les frais de ports fédéraux, les cotisations syndicales/associatives, les frais municipaux, les frais de l'office de commercialisation et les autres frais liés à des ordres particuliers.

et de la ZPC 15 affichaient des revenus d'exploitation bruts semblables, d'un peu plus de 78 000 $, tandis que les crabiers pêchant le crabe des neiges dans la ZPC 12A conservaient 41 % de leurs revenus de pêche (58 083 $) après avoir déduit les coûts d'exploitation de pêche (figure 3.2. et tableau A.4).

Les estimations de l'amortissement étaient relativement rapprochées entre les flottilles du Québec, variant de 10 729 $ à 12 849 $, alors que les estimations pour la flottille de la ZPC 19 du Golfe dépassaient les 15 000 $. Les paiements d'intérêt moyens en 2004 variaient de 2 946 $ (ZPC 14) à 6 989 $ (ZPC 19). Après avoir déduit les frais d'exploitation, l'amortissement et les dépenses d'intérêt, le revenu net qui en résulte, avant impôts, montre que les flottilles de crabiers du Québec, les ZPC 12A, 14 et 15, retenaient entre 30 % et 43 % de leurs revenus de pêche, alors que la flottille de la ZPC 19 du Golfe retenait environ les deux tiers de ses revenus provenant d'activités de la pêche (tableau A.4).

Figure 3.2
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottilles de crabiers — TNL, Golfe et Québec, 2004

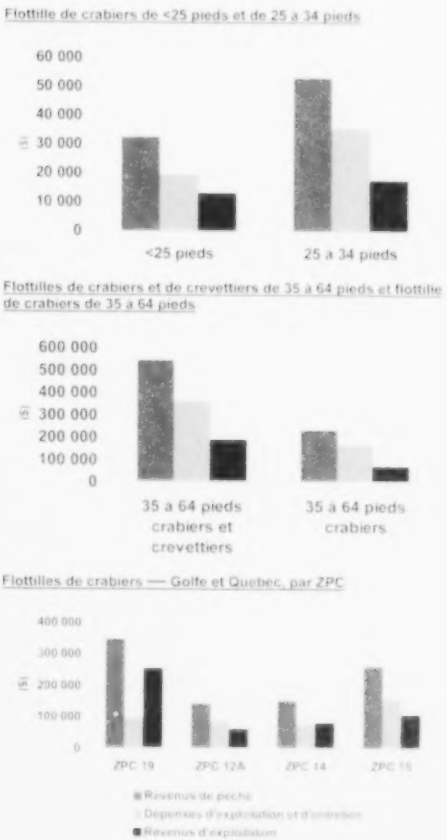

Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

4.0 Flottille de homardiers

4.1 Aperçu

Les homards (*homarus americanus*) vivent dans les eaux côtières, du sud du Labrador jusqu'au Maryland, les principales activités de pêche de cette espèce se faisant dans le Golfe du Saint-Laurent et le Golfe du Maine. Bien que l'on observe le plus fréquemment la présence de homards dans les eaux côtières, on les retrouve aussi dans les eaux profondes et chaudes du Golfe du Maine et le long du bord extérieur du Plateau continental, près de l'Île de Sable jusqu'au large de la Caroline du Nord[21].

Les homards migrent de façon saisonnière, se déplaçant vers des eaux peu profondes en été aux eaux plus profondes en hiver. Par conséquent, les débarquements de homard atteignent un sommet deux fois par année, une fois d'avril à juin lorsque la saison printanière démarre et ensuite en décembre, après l'ouverture de la saison de la pêche hivernale dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

Un important programme de gestion et de conservation a été mis en place dans le Canada atlantique à la lumière de l'examen de la pêche au homard dans l'Atlantique réalisé en 1995 par le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques[22]. Les eaux du Canada atlantique sont actuellement divisées en 41 zones de pêche du homard (ZPH), chacune ayant sa propre saison, dont la durée varie de huit semaines à huit mois (tableau 4.1)[23].

Tableau 4.1
Zones de pêche du homard (ZPH), Canada atlantique

ZPH	Emplacement géographique	Région
15A, 15B, 16	Basse-Côte-Nord	Québec
17A, 17B	Île d'Anticosti	Québec
18A-I	Haute et Moyenne Côte-Nord	Québec
19, 20 A/B, 21	Péninsule de Gaspé	Québec
22	Îles-de-la-Madeleine	Québec
23, 24, 25, 26A, 26B	Sud du Golfe du Saint-Laurent	Golfe
27, 28, 29, 30	Est du cap Breton	Maritimes
31A, 31B, 32, 33	Côte est et sud de la Nouvelle-Écosse	Maritimes
34	Sud-ouest de la Nouvelle-Écosse	Maritimes
35, 36, 37, 38	Baie de Fundy	Maritimes

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

La région du Canada atlantique a débarqué au total 47 375 tm de homard en 2004, pour une valeur de 589 millions de dollars. Du total des prises de homard, 25 357 tm (53 %) étaient pêchées dans la région des Maritimes, suivie de la région du Golfe (16 271 tm ou 34 %), du Québec (3 838 tm) et de TNL (1 910 tm)[24].

Les résultats de l'Enquête sur les coûts et les revenus sont présentés pour les régions du Golfe, du Québec et des Maritimes. Ces régions ont consulté les spécialistes du homard, définis comme étant les entreprises de pêche au homard et les navires ayant un permis de pêche au homard, ayant déclaré des revenus de pêche minimums de 10 000 $ en 2004 et dont 75 % ou plus de leurs revenus de pêche proviennent de débarquements de homard. Les résultats de l'enquête sont ensuite subdivisés par ZPH dans les trois régions pour lesquelles des données pouvant être publiées ont été obtenues.

4.2 Régions du Golfe, du Québec et des Maritimes

4.2.1 Revenus et effort de pêche

Les revenus de pêche de la flottille de homardiers de l'Atlantique variaient considérablement, selon la ZPH (tableau 4.2). En 2004, six flottilles de homardiers ont gagné plus de 100 000 $, en moyenne, grâce à leurs activités de pêche – les flottilles de homardiers du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34), de la baie de Fundy (ZPH 35 à 38)[25], de l'Île d'Anticosti (ZPH 17), des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22)[26] et du sud du Golfe du Saint-Laurent (ZPH 24). Les revenus de pêche moyens déclarés des flottilles de homardiers pour toutes les autres régions étudiées étaient beaucoup moins élevés, soit entre 45 000 $ et 72 000 $.

[21] Pêches et Océans Canada, Science, région des Maritimes, MPO Pêches de l'Atlantique, Rapport sur l'état des stocks 96/118E, *Homard ZPH 34 S.-O. de la Nouvelle-Écosse*, avril 1997.

[22] Pêches et Océans Canada, Science, région des Maritimes, Secrétariat canadien de consultation scientifique, avis scientifique 2006/024, *Évaluation cadre du homard (Homarus Americanus) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34*, mai 2006.

[23] Poisson et fruits de mer en direct, Feuillets de renseignements, Homard d'Atlantique, http://www.seafoodcanada.gc.ca/lobster-f.htm, site consulté le 28 septembre 2006.

[24] Pêches et Océans Canada, Services statistiques, http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics, site consulté le 2 octobre 2006.

[25] Les échantillons choisis dans la région des Maritimes pour la flottille de homard des ZPH 35 à 38 comprenaient des navires détenant un permis de pêche au homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38. Cependant, au terme de la période de collecte de données, on n'avait obtenu aucune réponse des pêcheurs de homard de la ZPH 38.

[26] ZPH 22, diversifiée et spécialisée.

Tableau 4.2
Flottille de homardiers, effort de pêche et profil de revenus, régions du Golfe, des Maritimes et du Québec, 2004

	Zones de pêche de homard (ZPH) – Golfe				
	23	24	25	26A	26B
			nombre		
Jours en mer	81	66	62	61	58
Jours de pêche	79	66	62	61	56
Taille moyenne de l'équipage	3	3	2	2	3
Nombre d'entreprises de pêche	658	604	760	731	238
Quantité de débarquements de homard	4 499 kg	9 278 kg	3 277 kg	4 296 kg	4 680 kg
Valeur des débarquements de homard	47 463 $	102 240 $	34 731 $	50 548 $	58 053 $
Prix moyen ($/kg)	10.55 $	11.02 $	10.60 $	11.77 $	12.40 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de homard	87 %	94 %	77%	89%	87 %
Revenus pour l'ensemble de types de pêche	55 065 $	108 507 $	45 063 $	57 029 $	66 364 $

	Zones de pêche de homard – Maritimes				
	27	28-32	33	34	35-38
			nombre		
Jours en mer	50	63	89	81	102
Jours de pêche	50	63	89	81	101
Taille moyenne de l'équipage	2	2	2	3	3
Nombre d'entreprises de pêche /navires	269	257	474	959	268
Quantité de débarquements de homard	3 769 kg	4 485 kg	5 251 kg	17 204 kg	11 943 kg
Valeur des débarquements de homard	49 781 $	53 506 $	58 996 $	240 305 $	155 834 $
Prix moyen ($/kg)	13.21 $	11.93 $	11.24 $	13.97 $	13.05 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de homard	96 %	96 %	96 %	98 %	96 %
Revenus pour l'ensemble de types de pêche	51 957 $	55 817 $	61 467 $	245 479 $	162 435 $

	Zones de pêche de homard – Québec						
	17	20A3-A10	20B1-B4	20B5-B8	21	22 Diversifiée	22 Specialisee
				nombre			
Jours en mer	70	74	96	125	219	80	65
Jours de pêche	65	74	88	105	176	81	64
Taille moyenne de l'équipage	3	3	3	2	2	3	3
Nombre d'entreprises de pêche	10	75	51	37	3	24	293
Quantité de débarquements de homard	11 496 kg	5 006 kg	4 117 kg	2 310 kg	1 858 kg	9 011 kg	7 572 kg
Valeur des débarquements de homard	122 672 $	66 587 $	55 779 $	31 240 $	26 112 $	97 903 $	99 255 $
Prix moyen ($/kg)	10.67 $	13.30 $	13.55 $	13.53 $	14.05 $	10.86 $	13.11 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de homard	96 %	94 %	93 %	69 %	52 %	71 %	90 %
Revenus pour l'ensemble de types de pêche	128 365 $	72 272 $	59 783 $	45 474 $	50 236 $	137 904 $	110 402 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.

Source :

Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

La plupart des flottilles de homardiers étudiées ont obtenu plus de 70 % de leurs revenus des débarquements de homard (tableau 4.2). Les seules exceptions étaient les flottilles de homardiers de la Péninsule de Gaspé des ZPH 20B5 et B8 (69 %) et ZPH 21 (52 %). La valeur des débarquements de maquereau, de hareng et de crabe commun représentait également une part importante des revenus de pêche concernant cette flottille.

La plupart des flottilles étudiées dans les régions du Golfe, du Québec et des Maritimes ont passé entre 50 et 70 jours en mer pendant la saison de pêche 2004. Le nombre moyen de jours en mer déclaré était plus important (plus de 90 jours)

pour la flottille de homardiers du Québec dans la Péninsule de Gaspé (ZPH 20 et 21[27]) et pour la flottille de homardiers des Maritimes dans la baie de Fundy (ZPH 35 à 38).

Les flottilles de homard pour les trois régions comptaient en moyenne un équipage de deux à trois membres en 2004, y compris un capitaine ou un skipper.

4.2.2 Frais d'exploitation et d'entretien

Dans de nombreuses flottilles de homardiers, le coût moyen total des exploitations de navires en 2004 était de moins de 50 000 $ (tableau A.5). Parmi les zones les plus lucratives (ZPH 17, 22, 24, 34, 35-38)[28], les frais d'exploitation et d'entretien totaux variaient de 52 760 $ (ZPH 22 spécialisée) à 146 992 $ (ZPH 34).

Les parts combinées des six principales catégories de dépense étaient d'au moins 80 % des frais d'exploitation et d'entretien chez les flottilles étudiées en 2004. Ces catégories comprennent les coûts de main-d'œuvre, les dépenses en carburant et en lubrifiant, les achats d'appâts, les dépenses liées aux véhicules utilisés pour les activités de pêche, les réparations et l'entretien, de même que les dépenses liées à l'achat de filets et d'engins de pêche (tableau A.5).

À quelques exceptions près, les flottilles de homardiers de l'Atlantique dans les trois régions ont déclaré des dépenses moyennes relativement à la main-d'œuvre en deçà de 50 000 $, la plupart des flottilles présentant des dépenses de main-d'œuvre se situant entre 10 000 et 20 000 $. Ces dépenses se situaient entre 30 % et 40 % des frais d'exploitation totaux pour la plupart des flottilles. Deux des flottilles des Maritimes (ZPH 34 et ZPH 35 à 38) présentaient des coûts de main-d'œuvre particulièrement plus élevés, soit 89 674 $ et 55 313 $, respectivement.

Les dépenses en carburant se situaient en deçà de 5 000 $ pour la plupart des flottilles de homardiers et représentaient 16 % ou moins des frais d'exploitation totaux. Les dépenses moyennes les plus élevées en ce qui concerne le carburant ont été signalées par les pêches de homard du Québec, de l'Île d'Anticosti (ZPH 17), et de la région du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse dans les Maritimes (ZPH 34), où les dépenses moyennes en carburant s'élevaient à 10 354 $ (ZPH 17) et à 9 041 $ (ZPH 34). Entre 9 % et 15 % des frais d'exploitation totaux des flottilles de homardiers de l'Atlantique étaient consacrés à l'achat d'appâts. La plupart des flottilles dépensaient presque autant, sinon plus, sur les appâts qu'elles ne le faisaient sur le carburant en 2004.

D'autres dépenses importantes directement liées à l'effort de pêche comprenaient les coûts liés à l'achat de filets et d'engins de pêche, de glace, de sel et de nourriture. Les montants alloués à l'achat et à la réparation des filets et des engins de pêche, par exemple, représentaient généralement près de 10 % des frais totaux d'exploitation et d'entretien en 2004.

Les dépenses liées à la réparation et à l'entretien des navires étaient les plus élevées en ce qui concerne la flottille de homardiers de l'Île d'Anticosti dans la ZPH 17 (en moyenne plus de 9 000 $), suivie de la flottille de homardiers du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, dans la ZPH 34 (5 510 $). Les frais d'assurance des navires étaient également les plus élevés pour ces deux régions en 2004 (4 126 $ et 3 157 $, respectivement).

Les dépenses liées aux véhicules en ce qui concerne la pêche représentaient entre 4 % et 11 % des frais d'exploitation totaux pour les flottilles étudiées au cours de l'année. Les dépenses liées aux véhicules moyennes associées à la pêche en 2004 étaient aussi peu élevées que 2 008 $ pour la flottille de la ZPH 21 dans la Péninsule de Gaspé et pouvaient s'élever jusqu'à 6 343 $ pour la flottille de homardiers de la baie de Fundy dans les ZPH 35 à 38.

Les flottilles de homardiers des régions du Golfe, du Québec et des Maritimes ont réservé près de 4 % de leurs frais d'exploitation et d'entretien totaux aux frais de service, aux droits d'obtention de permis et aux autres paiements versés au gouvernement[29]. Les montants moyens variaient de 810 $ (ZPH 20B1-B4) à 4 189 $ (ZPH 34).

4.2.3 Rendement financier

En 2004, la plupart des flottilles de homardiers étudiées dans la région de l'Atlantique affichaient des revenus d'exploitation bruts de moins de 40 000 $ (tableaux 4.3 et A.6).

[27] Concerne les pêcheurs de homard étudiés dans les ZPH 21 et 20B1-B4 ainsi que 20B5-B8.
[28] Fondé sur les revenus de pêche de 2004 présentés dans l'enquête.

[29] Ce total comprend les droits d'obtention de permis de pêche, les frais de vérification à quai, les frais d'observateurs en mer, les droits d'inspection de la sécurité des navires, les frais de ports fédéraux, les cotisations syndicales/associatives, les frais municipaux, les frais de l'office de commercialisation et les autres frais liés à des ententes particulières.

Dans la région du Québec, la flottille de homardiers des Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22, diversifiée et ZPH 22, spécialisée) présentait le revenu d'exploitation brut moyen le plus élevé en 2004.

Tableau 4.3
Revenu d'exploitation brut, revenu d'exploitation net et revenu net avant impôts, par ZPH, flottilles de homardiers du Québec, du Golfe et des Maritimes, 2004

ZPH	Revenu d'exploitation brut	Revenu d'exploitation net	Revenu net avant impôts
		($)	
17	39 574	27 552	26 333
20A3-A10	30 736	25 540	24 758
20B1-B4	22 039	15 706	13 897
20B5-B8	16 656	10 994	9 616
21	20 839	15 151	14 504
22 diversifiée	69 616	54 164	50 240
22 spécialisée	57 643	44 940	41 170
23	17 562	10 607	7 874
24	63 982	54 346	50 731
25	15 473	9 565	7 679
26A	23 672	16 406	12 959
26B	38 510	31 912	29 140
27	21 479	16 750	16 059
28-32	24 008	18 801	18 167
33	23 474	17 167	15 838
34	98 487	84 568	79 046
35-38	67 459	58 625	54 945

Source:

Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

Parmi les flottilles de homardiers de la région du Golfe, le revenu d'exploitation brut moyen pour 2004 concernant les flottilles de la ZPH 24 (63 982 $) était plus du double des valeurs enregistrées dans les autres flottilles de homardiers du sud du Golfe du Saint-Laurent, particulièrement en comparaison avec les revenus d'exploitation bruts des ZPH 25 (15 473 $) et ZPH 23 (17 562 $).

Dans la région des Maritimes, les entreprises de pêche au homard du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34), signalaient le revenu d'exploitation brut moyen le plus élevé, soit 98 487 $. S'étendant sur 21 000 km^2, la ZPH 34 est considérée comme la zone de pêche de homard la plus lucrative de la région et affiche le nombre le plus élevé de débarquements parmi toutes les ZPH du Canada[30].

Les flottilles de homardiers des ZPH 35 à 38 de la baie de Fundy ont également déclaré un revenu d'exploitation brut considérable en 2004 (67 459 $). Quant aux autres flottilles de homardiers des Maritimes, dans l'est du cap Breton ainsi que sur les côtes est et sud de la Nouvelle-Écosse (ZPH 27, 28 à 32, 33), leurs revenus d'exploitation bruts étaient comparables à ceux généralement réalisés par les flottilles de homardiers des régions du Québec et du Golfe.

Les estimations de l'amortissement des immobilisations étaient de moins de 10 000 $ pour l'ensemble des flottilles, sauf trois : Île d'Anticosti (ZPH 17) et Îles-de-la-Madeleine (ZPH 22) dans la région du Québec, et le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse (ZPH 34) dans la région des Maritimes (tableau A.6). Les frais d'intérêt moyens étaient de moins de 1 000 $ pour certaines flottilles (ZPH 21, 27, 28 à 32) tandis que pour d'autres, ces paiements s'élevaient à plus de 5 000 $ (ZPH 34).

En 2004, toutes les flottilles de homardiers étudiées dans les trois régions de l'Atlantique conservaient moins de la moitié de leurs revenus provenant d'activités de la pêche après avoir déduit l'amortissement et les frais d'intérêt. La flottille de homardiers de la ZPH 24 dans le sud du Golfe du Saint-Laurent présentait la plus grande part de revenus nets par rapport au revenu de pêche total (47 %), alors que les pêcheurs de homard de la ZPH 23 adjacente présentaient la plus faible part (14 %).

[30] Pêches et Océans Canada, Science, région des Maritimes, Secrétariat canadien de consultation scientifique, avis scientifique 2006/024, *Évaluation cadre du homard (Homarus Americanus) dans la zone de pêche du homard (ZPH) 34*, mai 2006.

5.0 Autres flottilles régionales

5.1 Flottille de crevettiers de Terre-Neuve-et-Labrador

5.1.1 Aperçu

Les débarquements de crevette des flottilles commerciales du Canada atlantique ont totalisé 176 053 tonnes métriques (tm) en 2004, pour une valeur totale de 248 millions de dollars. De ce total, 88 326 tm ont été débarqués par les navires de 65 pieds et plus (153 millions de dollars).

Près d'un tiers (54 812 tm) des prises de crevette dans la région de l'Atlantique provenait de la division 3K de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO). D'importantes quantités de crevette ont aussi été débarquées en provenance des divisions 2J et 4S de l'OPANO[31].

La région de Terre-Neuve-et-Labrador (TNL) est responsable de 68 % (120 400 tm) de tous les débarquements de crevette, suivi de la région des Maritimes (15 %), du Québec (13 %) et du Golfe (4 %)[32].

Après le crabe, la crevette est l'espèce pêchée la plus importante par les flottilles commerciales de Terre-Neuve-et-Labrador. En 2004, les débarquements de crevette ont contribué pour 168,5 millions de dollars de revenus de pêche dans cette région.

Les résultats de l'enquête sur les flottilles de crevettiers présentés dans cette section couvrent le profile de coûts et revenus des entreprises de pêche à la crevette actives de TNL qui s'inscrivent dans la catégorie des navires de 35 à 64 pieds dans la division de l'OPANO 4R. Les autres entreprises de TNL avec d'importantes débarquements de crevette et du crabe sont présentées à la section 3.2 (35 à 64 pieds – crabiers et crevettiers).

5.1.2 Revenus et effort de pêche

En moyenne, une entreprise de pêche de la flottille de crevettiers de TNL s'inscrivant dans la catégorie des 35 à 64 pieds gagnait 340 141 $ en revenu total de pêche, en 2004. Les débarquements de crevette représentaient 85 % de ce total (tableau 5.1). La flottille débarquait en moyenne 287 906 kg de crevette, pour une valeur de 286 651 $ au cours de cette période.

Les crevettiers passaient environ 73 jours en mer et 56 de ces journées étaient consacrées à la pêche. Tout comme la flottille de crabiers de TNL s'inscrivant dans la catégorie des 35 à 64 pieds, la taille moyenne de l'équipage de cette flottille comptait en moyenne cinq personnes.

Tableau 5.1
Flottille de crevettiers, effort de pêche et profil de revenu, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	35 à 64 pieds
	nombre
Jours en mer[1]	73
Jours de pêche[1]	56
Taille moyenne de l'équipage[1]	5
Nombre d'entreprises de pêche	61
Quantité de débarquements de crevette	287 906 kg
Valeur des débarquements de crevette	286 651 $
Prix moyen ($/kg)	1,00 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de crevette	85 %
Revenus provenant de tous les types de pêche	340 141 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.
1. La région de TNL utilise des définitions particulières concernant les jours en mer, les jours de pêche et la taille moyenne de l'équipage. (1) *Jours en mer* = toute journée au cours de laquelle des débarquements de poisson ont été pris pour la vente mais également les jours nécessaires pour installer et remonter les engins de pêche lorsque l'on ne compte aucun débarquement, les jours où l'on installe les engins de pêche mais où il n'y a aucun débarquement, ainsi que les jours passés à chercher du poisson ou à se déplacer vers les lieux de pêche. (2) *Jours de pêche* = toute journée au cours de laquelle des débarquements de poisson sont pris pour la vente.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

[31] Pêches et Océans Canada, Services statistiques, *2004 Atlantic Zonal Interchange File*, intégré à partir des bases de données sur les prises régionales et les efforts de pêche.
[32] Pêches et Océans Canada, services statistiques, http://www.dfo-mpo.gc.ca/communic/statistics, site consulté le 2 octobre 2006.

5.1.3 Frais d'exploitation et d'entretien

Le coût moyen des exploitations d'une flottille de crevettiers de TNL s'élevait à 247 297 $ en 2004, et la moitié de ce montant (122 458 $) était consacrée aux coûts liés à la main-d'œuvre (tableau A.7).

Les autres catégories de dépenses principales, qui comptaient ensemble pour 30 % des frais d'exploitation et d'entretien, concernaient le carburant et les lubrifiants (47 552 $), l'assurance des navires (15 121 $) ainsi que l'achat de filets et d'engins de pêche (11 322 $).

Les entreprises de cette flottille versaient environ 4 600 $ en droits d'obtention de permis pour la saison de pêche. Les frais de vérification à quai et d'observateur en mer ajoutaient 5 334 $ et 1 256 $ respectivement, au coût total des activités. Les frais de service totaux ainsi que les paiements versés au gouvernement s'élevaient à 13 771 $, soit 6 % des frais d'exploitation et d'entretien (tableau A.7).

5.1.4 Rendement financier

Après avoir déduit le coût total des activités de pêche, la flottille de crevettiers de TNL s'inscrivant dans la catégorie des 35 à 64 pieds présentait un revenu d'exploitation brut de 92 844 $, soit 27 % de ses revenus de pêche pour 2004 (figure 5.1 et tableau A.8).

Les dépenses liées à l'amortissement étaient estimées à 35 583 $ par entreprise et les frais d'intérêt moyens s'élevaient à 6 345 $ en 2004.

S'élevant à 50 916 $, le revenu net moyen de la flottille avant impôts représentait 15 % du revenu total de pêche pour la saison de pêche (tableau A.8).

5.2 Autres flottilles de Terre-Neuve-et-Labrador

5.2.1 Aperçu

Comme l'enquête de la région TNL couvrait toutes les entreprises de pêche actives, les autres flottilles de TNL comprennent une contribution importante d'entreprises de pêche qui prennent d'autres espèces que le crabe et la crevette.

Selon la méthode utilisée pour la flottille de crabiers de TNL, les résultats de l'enquête concernant les autres flottilles de TNL sont subdivisés et présentés par catégorie de longueur de navire. L'enquête sur la région de TNL couvrait les entreprises de pêche fondamentale actives[33].

5.2.2 Revenus et effort de pêche

En 2004, les autres flottilles de la région de TNL comptaient 110 entreprises de pêche actives dans la catégorie des navires de <25 pieds (tableau 5.2). Les revenus de pêche moyens provenant des divers types de pêche s'élevaient à 26 766 $. La flottille a passé en moyenne 95 jours en mer et a pris environ 11 784 kilogrammes de diverses espèces au

Tableau 5.2
Autres flottilles, effort de pêche et profil de revenu, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de navire		
	<25 pieds	25 à 34 pieds	35 à 64 pieds
	nombre		
Jours en mer[1]	95	81	87
Jours de pêche[1]	72	72	77
Taille moyenne de l'équipage[1]	2	2	5
Nombre d'entreprises de pêche	110	258	44
Quantité de débarquements	11 784 kg	22 589 kg	279 215 kg
Valeur des débarquements provenant de tous les types de pêche	26 766 $	34 800 $	292 112 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.
1. La région de TNL utilise des définitions particulières concernant les jours en mer, les jours de pêche et la taille moyenne de l'équipage : (1) *Jours en mer* = toute journée au cours de laquelle des débarquements de poisson ont été pris pour la vente mais également les jours nécessaires pour installer et remonter les engins de pêche lorsque l'on ne compte aucun débarquement, les jours où l'on installe les engins de pêche mais où il n'y a aucun débarquement, ainsi que les jours passés à chercher du poisson ou à se déplacer vers les lieux de pêche. (2) *Jours de pêche* = toute journée au cours de laquelle des débarquements de poisson sont pris pour la vente.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

[33] Les entreprises actives sont les entreprises qui ont déclaré des valeurs au débarquement en 2004, dont la valeur totale au débarquement s'élevait à 10 000 $ ou plus.

cours de la saison de pêche. La plupart des navires de cette flottille comptaient en moyenne un équipage de deux membres, y compris un capitaine/skipper.

Dans la catégorie des navires de 25 à 34 pieds, on comptait 258 entreprises de pêche actives dont les revenus provenant des activités de la pêche se situaient juste en deçà de 35 000 $ par entreprise en 2004 (tableau 5.2). La plupart des pêcheurs de cette catégorie de navire ont passé 81 jours en mer et ont débarqué au total 22 589 kilogrammes de poisson tout au long de la saison. Comme dans le cas de la catégorie des navires de <25 pieds, cette flottille comptait également en moyenne un équipage de deux membres, y compris un capitaine/skipper.

Quarante-quatre entreprises de pêche actives composaient la catégorie des plus gros navires (35 à 64 pieds) en 2004. Leurs revenus de pêche moyens déclarés et la taille moyenne de leur équipage se comparaient à ceux de la flottille de crabiers de TNL (catégorie des navires de 35 à 64 pieds), c'est-à-dire 292 112 $ en revenus de pêche et un équipage moyen de cinq membres (tableau 5.2).

Selon les navires de la flottille étudiés, peu importe leur taille, les débarquements se faisaient principalement dans le nord du Golfe du Saint-Laurent (principalement dans la division 4R de l'OPANO mais également certains débarquements se faisaient dans la division 3Pn) et au Banc de Saint-Pierre (division 3Ps de l'OPANO).

Le nombre de types de pêche auquel les autres flottilles de TNL ont participé en 2004 reflète le large éventail d'espèces capturées tout au long de la saison de pêche. Les entreprises, tant dans les catégories des petits navires que des grands navires, ont participé à quatre ou cinq types de pêche alors que les navires de taille moyenne (25 à 35 pieds) ont participé à encore plus de types de pêche au cours de l'année d'étude (six à sept types de pêche).

La pêche à la morue et la pêche au homard étaient les principaux types de pêche auxquels participaient les petits navires et les navires de taille moyenne. Dans une moindre mesure, les espèces comme le hareng, la grosse poule de mer et le capelan faisaient également partie des espèces fréquemment pêchées par les navires.

Les débarquements des navires de 35 à 64 pieds contenaient un mélange de différentes espèces et l'on n'a observé aucun cycle dans les réponses à l'enquête permettant de relever des espèces dominantes. Voici des exemples d'espèces pêchées : le pétoncle géant, le hareng, le homard, le maquereau et les poissons de fond (le turbot, la plie grise, le flétan, la morue, et la grosse poule de mer.

5.2.3 Frais d'exploitation et d'entretien

Les coûts moyens d'exploitation et d'entretien associés au fonctionnement des navires pour les flottilles de petite taille et de taille moyenne se situaient en deçà de 25 000 $ en 2004 (tableau A.9). Dans ces deux catégories de longueur de navire, les trois principales catégories de dépense étaient les suivantes : (1) la main-d'œuvre, (2) le carburant et les lubrifiants et (3) les filets et les engins de pêche. Chacune des autres catégories de dépense représentait moins de 5 % des dépenses totales d'exploitation et d'entretien.

Des résultats d'enquête semblables ont été obtenus en ce qui concerne la catégorie des navires de 35 à 64 pieds, pour laquelle les trois cinquième des coûts liés aux activités de pêche représentaient des coûts de main-d'œuvre, pour une moyenne de plus de 100 000 $ en 2004 (tableau A.9). Cette catégorie de dépense était suivie des dépenses en carburant et en lubrifiant (23 813 $). Les autres catégories de dépense concernaient les filets et les engins de pêche (8 332 $) et l'assurance des navires (8 309 $).

En termes de frais de service, de droits d'obtention de permis et d'autres versements au gouvernement, il ne semble pas exister de différence importante quant aux dépenses moyennes entre les trois catégories de longueur de navire. Par exemple, les droits d'obtention de permis payés par les pêcheurs propriétaires des petits navires (<25 pieds) étaient de 372 $ en 2004 alors que dans le cas des gros navires (35 à 64 pieds), on payait en moyenne 501 $ pour l'année à l'étude (tableau A.9).

5.2.4 Rendement financier

Le revenu brut d'exploitation de deux des catégories de plus petits navires des autres flottilles de TNL se situait en deçà de 12 000 $ en 2004 (figure 5.1 et tableau A.10). Les navires de 35 à 64 pieds conservaient par ailleurs un revenu d'exploitation brut moyen de 123 404 $. Les estimations de l'amortissement étaient d'environ 2 263 $ pour les navires de <25 pieds et de 4 858 $ pour les navires de taille moyenne (25 à 34 pieds). Les estimations étaient de plus de 20 000 $ en ce qui concerne les plus gros navires (tableau A.10).

Les navires de la catégorie des 25 à 34 pieds (5 470 $ ou 16 % des revenus de pêche) gagnaient un revenu net moins élevé avant

impôts par rapport à la catégorie des petits navires (<25 pieds) dont le revenu net avant impôts s'élevait à plus de 7 000 $ (27 % des revenus de pêche) au cours de cette période. En ce qui concerne la catégorie des navires de 35 à 64 pieds, le revenu net avant impôts se situait en moyenne à 97 383 $ (33 % des revenus de pêche) en 2004.

Figure 5.1
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de crevettiers et autres flottilles de TNL, 2004

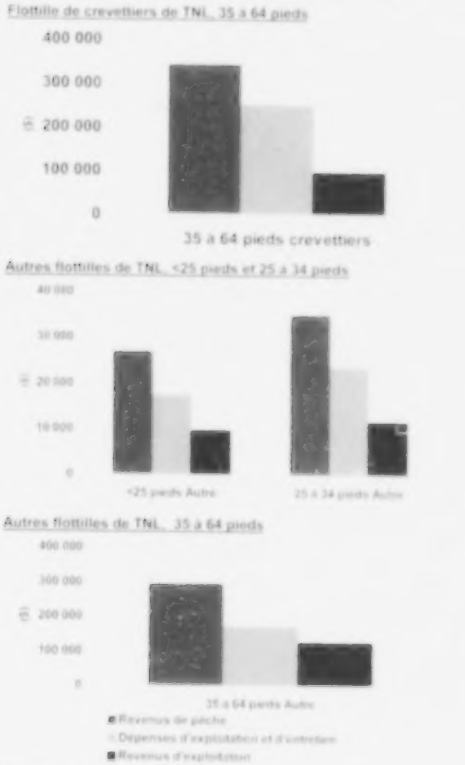

Source Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

5.3 Flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe

5.3.1 Aperçu

En 2004, 5 116 tm de crabe des neiges ont été débarquées dans la région du Golfe. La valeur totale de ces débarquements a atteint 3,3 millions de dollars.

Il existe deux types de modes de gestion des pêches en ce qui concerne les pêches de crabe commun dans le sud du Golfe du Saint-Laurent : les prises accidentelles et les prises sélectives[34]. Dans les années 1960, la pêche de crabe commun dans le Golfe a commencé a commencé en tant que prise accidentelle dans le cadre de la pêche de homard. Les prises accidentelles comprenaient des crabes communs débarqués pour la vente et des crabes communs écrasés et vendus comme appâts pour le homard. L'exploitation par prise accidentelle se fait par des pêcheurs de homard autorisés qui doivent respecter une limite quotidienne de prises accidentelles de crabe commun, par zone, pendant la saison de pêche. La pêche sélective a commencé au milieu des années 1970, en tant que pêche exploratoire sélective. Actuellement, ces types de pêche sont gérés en fonction d'un nombre limité de permis octroyés, et de limites sur la pose de casiers et de la saison.

Les cinq zones de pêche de crabe commun dans la région du Golfe sont identiques aux zones de pêche de homard, notamment les ZPH 23, 24, 25, 26A et 26B. Ces zones servent actuellement à des fins de gestion.

Comme on l'a défini dans le cadre de l'enquête, la flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe est composée de pêcheurs de homard qui ont débarqué des crabes communs depuis les ZPH 23, 25 et 26A, pour une valeur de 15 000 $ (au moins), ou bien 25 % de la valeur totale des débarquements d'un pêcheur de homard.

5.3.2 Revenus et effort de pêche

Les revenus de pêche de la flottille provenant de tous les types de pêche s'élevaient à 68 206 $ en 2004 et les revenus moyens provenant de la pêche de crabe commun s'élevaient à 18 964 $, soit 28 % du total (tableau 5.3).

Les pêcheurs de cette flottille passaient 92 jours en mer, en moyenne, et débarquaient approximativement 25 766 kilogrammes de crabe commun tout au long de la saison de pêche. La flottille était généralement composée d'un équipage de deux membres, y compris un capitaine/skipper.

5.3.3 Frais d'exploitation et d'entretien

La flottille présentait des frais totaux d'exploitation et d'entretien de 45 750 $ en 2004 (tableau A.11). Ensemble, les six catégories de dépense représentaient 86 % de ce total – main-d'œuvre, carburant, appâts, réparations de navires, filets et engins de pêche, et véhicules servant aux activités de pêche.

Les frais de main-d'œuvre étaient estimés à 17 490 $, suivis des dépenses en carburant (6 304 $), de l'achat d'appâts (5 926 $), des réparations de navires (3 362 $), de l'achat de filets et d'engins de pêche (3 199 $) et des frais liés aux véhicules servant aux activités de pêche (2 857 $). Toutes les autres catégories de dépense représentaient chacune moins de 5 %

Tableau 5.3
Flottille de crabiers (crabe commun), effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004

	nombre
Jours en mer	92
Jours de pêche	91
Taille moyenne de l'équipage	2
Nombre d'entreprises de pêche	118
Quantité de débarquements de crabe commun	25 766 kg
Valeur des débarquements de crabe commun	18 964 $
Prix moyen ($/kg)	0,74 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de crabe commun	28 %
Revenus provenant de tous les types de pêche	68 206 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

[34] Pêches et Océans Canada, Science, région du Golfe, Rapport sur l'état des stocks C3-04(2002), *Crabe commun du sud du golfe du Saint-Laurent (zones de pêches de homard 23, 24, 25, 26A et 26B)*, août 2002.

des coûts totaux d'exploitation des navires (tableau A.11).

5.3.4 Rendement financier

La flottille de crabiers (crabe commun) a déclaré un revenu d'exploitation brut moyen de (22 456 $), soit environ le tiers de ses revenus de pêche (figure 5.2 et tableau A.12). Les frais d'amortissement et d'intérêt s'élevaient à 7 545 $ et 3 279 $ en 2004. Enfin, le revenu net avant impôts était de 11 632 $, soit 17 % de revenu total de pêche (tableau A.12).

Figure 5.2
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe, 2004

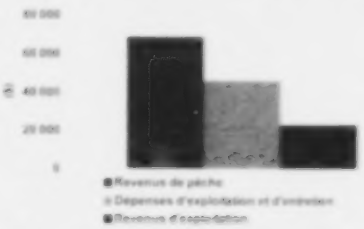

Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

5.4 Flottille de harenguiers des côtes du Golfe

5.4.1 Aperçu

Le hareng est l'une des principales espèces convoitées par les pêcheurs commerciaux dans le sud du Golfe du Saint-Laurent. La récolte se fait par des flottilles côtières (bateaux à filets maillants) et les flottilles de pêche à la senne coulissante.

La pêche au hareng compte deux segments de reproduction : les harengs qui se reproduisent au printemps et les harengs qui se reproduisent à l'automne. Le marché du hareng pêché pendant ces deux périodes distinctes diffère considérablement. Par exemple, le hareng du printemps pêché par la flottille côtière est vendu principalement comme appât et au marché de hareng fumé (que l'on appelle communément le « bouffi »), alors que les débarquements côtiers du hareng d'automne visent le marché des œufs de poisson[35].

La plupart des débarquements de hareng dans la région du Golfe proviennent de la pêche au hareng côtier. En 2004, 37 930 tm de hareng côtier ont été pêchées, contribuant à près de 7 millions de dollars en revenu pour les pêcheurs du Golfe.

La grande majorité des détenteurs de permis pour la pêche au hareng côtier dans le Golfe pêchent le homard comme activité principale mais pêchent également d'autres espèces comme le hareng pour complémenter leurs revenus de pêche. Par conséquent, comme c'est le cas pour la flottille de crabiers pêchant le crabe

Tableau 5.4
Flottille de harenguiers côtiers, effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004

	nombre
Jours en mer	83
Jours de pêche	82
Taille moyenne de l'équipage	3
Nombre d'entreprises de pêche	2 344
Quantité de débarquements de hareng côtier	71 910 kg
Valeur des débarquements de hareng côtier	17 333 $
Prix moyen ($/kg)	0,24 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de hareng côtier	29 %
Revenus provenant de tous les types de pêche	60 422 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

[35] Pêches et Océans Canada, Science, région du Golfe, Secrétariat de consultation scientifique, avis scientifique 2005/021, *Rapport d'évaluation du stock de hareng du sud du Golfe du Saint-Laurent (4T)*, avril 2005.

commun, les pêcheurs de la flottille de harenguiers côtiers sont principalement des pêcheurs de homard.

La flottille de harenguiers côtiers est composée de pêcheurs de homard, réalisant des débarquements de hareng dans les zones 16B, 16CE, 16F et 16G pour une valeur de 15 000 $ (au moins), ou bien 25 % de la valeur totale des débarquements de l'entreprise de pêche au homard.

5.4.2 Revenus et effort de pêche

Les revenus de pêche de la flottille de harenguiers côtiers, pour l'ensemble des types de pêche, s'élevaient à 60 422 $ en 2004 et les revenus moyens des débarquements de hareng côtier s'élevaient à 17 333 $, soit 29 % du revenu total pour l'ensemble des types de pêche (tableau 5.4).

Les entreprises de cette flottille ont passé en moyenne 83 jours en mer et ont débarqué environ 71 910 kilogrammes de hareng tout au long de la saison de pêche. Les navires de cette flottille comptaient généralement trois membres d'équipage, y compris un capitaine/skipper.

5.4.3 Frais d'exploitation et d'entretien

La flottille déclarait des frais moyens totaux d'exploitation et d'entretien de 42 063 $ en 2004 (tableau A.13). Tout comme la flottille de crabiers (crabe commun) du Golfe, six catégories de dépense étaient responsables de la plupart du total de ce montant. Les frais de main-d'œuvre approximatifs s'élevaient à près de 40 % du total des frais d'exploitation (16 393 $), suivis des dépenses liées à l'achat de carburant (5 858 $), à l'achat d'appâts (4 476 $), aux réparations de navires (3 326 $) et aux véhicules utilisés dans le cadre des activités de pêche (3 381 $) ainsi qu'à l'achat de filets et d'engins de pêche (2 621 $). Toutes les autres catégories de dépense comptaient chacune pour 3 % ou moins du coût total d'exploitation des navires.

5.4.4 Rendement financier

Le revenu d'exploitation brut moyen de cette flottille de harenguiers côtiers s'élevait à 18 359 $, soit 30 % de ses revenus de pêche (figure 5.3 et tableau A.14). Les frais d'amortissement et d'intérêt s'élevaient à 6 827 $ et à 2 691 $, respectivement, en 2004. Le revenu net qui en résulte, avant impôts, s'élevait à 8 841 $, soit 15 % du revenu total de pêche pour cette flottille.

Figure 5.3
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de harenguiers des côtes du Golfe, 2004

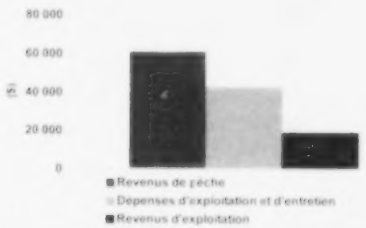

Source Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

5.5 Flottille de thoniers du Golfe

5.5.1 Aperçu

La pêche au thon dans le sud du Golfe du Saint-Laurent se produit au large de la côte nord-est de l'Île-du-Prince-Édouard, entre l'Île-du-Prince-Édouard, le cap Breton et les Îles-de-la-Madeleine. La saison de pêche s'étend de juillet à octobre[36].

En 2004, les débarquements commerciaux de thon dans la région du Golfe étaient estimés à 238 tm et leur valeur totale s'élevait à 4,1 millions de dollars.

D'après la méthodologie utilisée pour définir les flottilles de crabiers (crabe commun) et de harenguiers côtiers de la région du Golfe, on a évalué les débarquements de thon réalisés par des entreprises de pêche au homard à 15 000 $ (au moins), ou bien 25 % de la valeur totale des débarquements de l'entreprise de pêche au homard s'inscrivant dans la flottille de thoniers du Golfe.

[36] Pêches et Océans Canada, région des Maritimes et du Golfe. Rapport régional sur l'état de l'habitat en 2001/01: *Description des écosystèmes marins du sud du Golfe du Saint-Laurent et du Sydney Bight en fonction de l'exploration pétrolière et gazière*, janvier 2002.

5.5.2 Revenus et effort de pêche

Les revenus moyens de la flottille provenant des débarquements de thon s'élevaient à 20 426 $, soit 18 % du revenu total de pêche pour l'ensemble des types de pêche, qui s'élevait à 111 691 $ en 2004 (tableau 5.5). Les entreprises de cette flottille du Golfe ont passé en moyenne 81 jours en mer et ont débarqué approximativement 6 638 kilogrammes de thon au cours de la saison. Les navires comptaient généralement un équipage de deux membres, y compris un capitaine/skipper.

5.5.3 Frais d'exploitation et d'entretien

La flottille déclarait en moyenne des frais totaux d'exploitation et d'entretien de 55 379 $ en 2004 (tableau A.15).

Les frais de main-d'œuvre suivaient de près derrière à 40 % du total des frais d'exploitation (22 118 $), suivis des dépenses en carburant (6 285 $), en filets et en engins de pêche (4 885 $), en appâts (4 632 $), et les dépenses liées aux véhicules utilisés pour les activités de pêche (4 426 $) ainsi que les réparations de navires (3 630 $). Ensemble, ces catégories composaient 83 % des frais d'exploitation et d'entretien totaux.

Comme on l'a observé dans le cas de la flottille de harenguiers côtiers du Golfe, toutes les autres catégories de dépense représentaient chacune 4 % ou moins du coût total d'exploitation des navires.

Figure 5.4
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de thoniers du Golfe, 2004

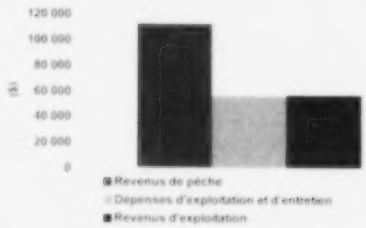

Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

5.5.4 Rendement financier

Le revenu d'exploitation brut moyen de la flottille s'élevait à 56 312 $, soit la moitié de ses revenus de pêche (figure 5.4 et tableau A.16). Les frais d'amortissement et d'intérêt s'élevaient à 10 084 $ et à 4 550 $, respectivement, en 2004. Le revenu net avant impôts qui en découlait s'élevait à 37 % du revenu total de pêche pour la flottille (41 678 $).

Tableau 5.5
Flottille de thoniers, effort de pêche et profil de revenu, région du Golfe, 2004

	nombre
Jours en mer	81
Jours de pêche	78
Taille moyenne de l'équipage	2
Nombre d'entreprises de pêche	565
Quantité de débarquements de thon	1 361 kg
Valeur des débarquements de thon	23 399 $
Prix moyen ($/kg)	17,19 $
% des revenus de pêche provenant des débarquements de thon	21 %
Revenus provenant de l'ensemble des types de pêche	111 691 $

Note :
Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

5.6 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy dans les Maritimes

5.6.1 Aperçu

On trouve le pétoncle géant dans la région nord-ouest de l'océan Atlantique, du nord de la Virginie jusqu'au Labrador, où il se concentre en « fonds », bon nombre d'entre eux alimentent d'importantes pêches commerciales. Les plus grands fonds de pétoncle se situent en mer et dans la baie de Fundy[27]. La pêche au pétoncle au Canada est gérée par un accès limité, une limite quant à la taille des engins de pêche, des fermetures saisonnières, une hauteur minimale de coquille, un nombre maximal de chairs et des restrictions individuelles quant au poids de la chair. Des quotas ont été instaurés pour ce type de pêche en 1997.

Les débarquements de pétoncle géant pour 2004 dans la région de l'Atlantique s'élevaient à 82 486 tm et plus de 90 % de ces débarquements se sont effectués dans la région des Maritimes. Les flottilles autorisées à pêcher dans l'ensemble de la baie ou dans la moitié de la baie le font dans la zone de la baie de Fundy. Il existe également un certain nombre de flottilles autorisées à pêcher dans le fond de la baie et qui y sont restreintes.

Les navires autorisés à pêcher sur l'ensemble de la baie mesurent de 45 à 65 pieds. Ces flottilles sont responsables d'une part importante de la pêche au pétoncle côtier de la région des Maritimes (près de 80 %).

Les résultats de l'enquête concernant la flottille de pétoncliers de la baie de Fundy couvrent les « spécialistes du pétoncle ». Cette flottille est composée de navires détenant un permis de pêche au pétoncle pour l'ensemble de la baie de Fundy et déclare des revenus de pêche d'au moins 10 000 $, 75 % desquels proviennent de débarquements de pétoncle. Les spécialistes du pétoncle des Maritimes ont enregistré des débarquements totaux de 15 336 tm en 2004, pour une valeur de 25 millions de dollars.

5.6.2 Revenus et effort de pêche

En moyenne, les membres de cette flottille gagnaient 408 881 $ de leurs activités de pêche au pétoncle en 2004. Les débarquements moyens de pétoncle pour cette année s'élevaient à 283 569 kilogrammes (tableau 5.5).

Les navires/entreprises de cette flottille des Maritimes passaient environ 160 jours en mer. Le nombre de jours que l'on a signalé passer en mer variait largement cependant entre les entreprises qui composaient la flottille.

En moyenne, les pétoncliers comptaient un équipage de quatre membres. Ce chiffre est légèrement plus élevé qu'en ce qui concerne les autres flottilles des Maritimes visées par l'enquête, comme les flottilles de homardiers et de pêche mixte.

5.6.3 Frais d'exploitation et d'entretien

Des frais d'exploitation et d'entretien moyens totaux de 301 778 $, 163 976 $, ou 54 %, représentaient des paiements au skipper embauché, à l'équipage et aux autres frais liés à la main-d'œuvre (tableau A.17).

Les frais en carburant représentaient 10 % du total des frais d'exploitation et d'entretien

Tableau 5.6
Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, effort de pêche et profile de revenu, région des Maritimes, 2004

	nombre
Jours en mer	160
Jours de pêche[1]	153
Taille moyenne de l'équipage	4
Nombre de navires	70
Quantité de débarquements de pétoncle	283 569 kg
Valeur des débarquements de pétoncle	408 881 $
Prix moyen ($/kg)	1,44 $

Note :

1. Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyse économique et statistiques.

[27] Pêches et Océans Canada, Science, région des Maritimes, Rapport sur l'état des stocks C3-C5(2002), *Zones de production de pétoncle (ZPP) de la Baie de Fundy*, mars 2002.

(31 084 $) tandis que les coûts associés aux réparations des navires et à l'entretien représentaient un autre 8 % du total (25 618 $).

À l'exception des montants dépensés sur l'achat et la réparation de filets et d'engins de pêche (14 764 $) et sur les droits d'obtention de permis (13 654 $), les autres catégories de dépense comptaient chacune pour moins de 5 % de l'ensemble des dépenses liées aux activités de pêche.

5.6.4 Rendement financier

Le revenu d'exploitation brut moyen de la flottille de pêtoncliers de la baie de Fundy s'élevait à 107 103 $, soit 26 % de ses revenus de pêche (figure 5.5 et tableau A.18). Les frais d'amortissement et d'intérêt s'élevaient à 21 437 $ et à 3 591 $, respectivement, en 2004. Le revenu net avant impôts qui en résulte s'élevait à 20 % du total des revenus de pêche de la flottille (82 075 $).

5.7 Flottille de pêche mixte des Maritimes

5.7.1 Aperçu

Dans la région des Maritimes, la flottille de pêche mixte est une catégorie où l'on pêche toute sorte d'espèces, qui sert à développer des profils de coût et de revenus pour des navires qui ne s'inscrivent dans une des flottilles « spécialistes » de la région. Les flottilles de pêche mixte capturent la nature diversifiée des pêches dans les Maritimes, où les navires tendent à détenir plusieurs permis, pêchant souvent plus d'une espèce et, dans certains cas, ne pêchant aucune espèce dominante.

L'enquête sur les Maritimes touchait trois flottilles de pêche mixte regroupées en fonction de la taille des navires : <45 pieds, 45 à 64 pieds et plus de 65 pieds. Ces trois flottilles de pêche mixte ont enregistré des débarquements totaux de 60 660 tm en 2004. Leurs revenus de pêche atteignaient les 96 millions de dollars, ce qui représente environ 14 % de la valeur des débarquements totaux dans les Maritimes pour l'année à l'étude. Cependant, seuls les résultats du sondage concernant la flottille de pêche mixte des navires de <45 pieds sont présentés dans ce rapport[38]. Ayant débarqué un total de 23 448 tm de diverses espèces, cette flottille a gagné 61 millions de dollars en revenus de pêche en 2004.

5.7.2 Revenus et effort de pêche

En moyenne, la flottille de pêche mixte de la catégorie des navires de <45 pieds a amassé 166 184 $ dans le cadre de ses activités de pêche en 2004. Les débarquements moyens s'élevaient à 55 727 kilogrammes, et étaient composés de différentes espèces (tableau 5.7).

La plupart des navires de la flottille passaient au total 116 jours en mer en 2004, 110 desquels étaient passés à pêcher diverses espèces comme le homard, les poissons de fond, le hareng et le crabe. Leurs débarquements comprenaient également d'autres espèces comme l'espadon, le maquereau, le pétoncle géant, l'oursin et la myxine du nord. En comptant le capitaine ou le skipper, la taille moyenne de l'équipage de la flottille comptait trois membres, et se comparait à certaines des flottilles de homardiers de la région des Maritimes.

Tableau 5.7
Flottille de pêche mixte, <45 pieds, effort de pêche et profil de revenu, région des Maritimes, 2004

	Nombre
Jours en mer	116
Jours de pêche	110
Taille moyenne de l'équipage	3
Nombre de navires	359
Quantité de débarquements	55 727 kg
Valeur des débarquements	166 184 $

Note :
1. Ce tableau présente les valeurs moyennes déclarées provenant de l'Enquête sur les coûts et les revenus de 2004 et non les données administratives provenant des bases de données régionales du MPO sur les prises et les efforts.

Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

[38] En raison du faible taux de réponse, les résultats de l'enquête ne peuvent être publiés en ce qui concerne les deux autres flottilles de pêche mixte : 45 à 65 pieds et plus de 65 pieds. Consulter la section sur la méthodologie et la qualité des données pour obtenir des détails sur les flottilles de la région des Maritimes faisant partie de l'échantillon et les taux de réponse au sondage.

5.7.3 Frais d'exploitation et d'entretien

Les dépenses moyennes en main-d'œuvre s'élevaient à 46 587 $, soit 44 % des frais d'exploitation totaux de la flottille (tableau A.19). Un autre 10 383 $ a été dépensé à l'achat d'appâts, tandis que les dépenses en carburant et en lubrifiant s'élevaient en moyenne à 9 008 $ pour 2004. La location de quotas constituait une autre dépense importante (7 149 $) pour la flottille de pêche mixte composée de navires de <45 pieds. Ces chiffres se démarquent des résultats de l'enquête concernant les autres flottilles de la région de l'Atlantique où les dépenses à cet égard étaient soit de zéro ou encore négligeables.

Les catégories de dépense qui couvrent la réparation et l'entretien des navires ainsi que l'achat ou la réparation de filets et d'engins de pêche comptaient chacune pour 6 % des frais totaux d'exploitation et d'entretien en 2004 (5 943 $ et 5 803 $, respectivement). Les coûts d'entretien et d'utilisation des véhicules servant aux activités de pêche comptaient pour 5 % (5 428 $) des frais totaux d'exploitation et d'entretien (tableau A.19).

5.7.4 Rendement financier

Le revenu d'exploitation brut moyen de la flottille de pêche mixte composée de navires de <45 pieds s'élevait à 61 130 $, soit 37 % de ses revenus de pêche (figure 5.5 et tableau A.20). Les frais d'amortissement et d'intérêt s'élevaient à 10 755 $ et à 2 626 $, respectivement, en 2004. Le revenu net avant impôts qui en résulte (47 749 $) représente environ un tiers du revenu total de pêche de la flottille.

Figure 5.5
Revenus de pêche, dépenses d'exploitation et d'entretien, revenus d'exploitation bruts, flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy dans les Maritimes et flottille de pêche mixte, <45 pieds, régions des Maritimes, 2004

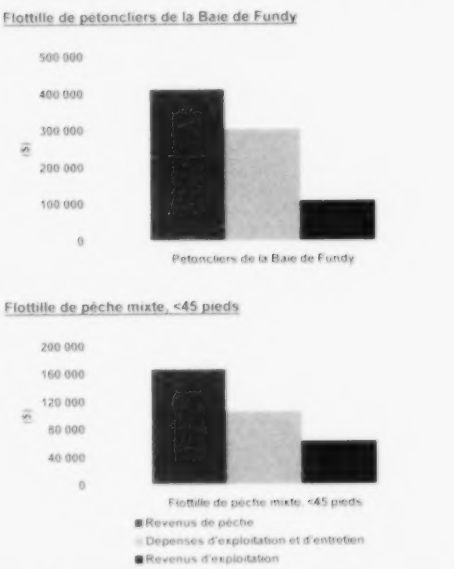

Source : Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

6.0 Méthodologie et qualité des données

Les renseignements suivants doivent servir à assurer la compréhension de la méthodologie qui sous-tend l'enquête ainsi que de certains aspects de la qualité des données.

Cette section vise à illustrer les forces et les limites des données et la façon dont celles-ci peuvent être utilisées et analysées de manière efficace. Cela pourrait s'avérer d'une importance particulière au moment de comparer des données provenant d'autres enquêtes et sources d'information ou au moment de tirer des conclusions en ce qui concerne les changements qui surviennent au fil du temps.

6.1 Conception de l'enquête

La période de référence de ce cycle d'enquête était la saison de pêche 2004. Le contenu de l'enquête et le questionnaire ont été élaborés en collaboration avec les régions de Terre-Neuve-et-Labrador, du Golfe, des Maritimes, du Québec et du Pacifique. Au début de 2005, les directions régionales des politiques et des études économiques ont piloté les activités liées à l'étude dans leur région respective.

L'enquête sur les coûts et les revenus de 2004 consistait en une **enquête volontaire** couvrant les navires de moins de 65 pieds. Le questionnaire (annexe B) demandait aux répondants de fournir les renseignements suivants :

- nombre de navires immatriculés en leur possession;
- caractéristiques des navires;
- coûts d'acquisition des navires;
- coûts des modifications, des ajouts et des améliorations d'envergure ayant servi à des fins d'amortissement;
- résumé de l'effort de pêche;
- frais d'exploitation et d'entretien par navire en propriété et par catégorie de dépense;
- autres revenus (location de quotas, autres types d'utilisation des navires de pêche, transferts gouvernementaux);
- situation de la dette à long terme en relation avec les activités de pêche.

6.2 Échantillon

Dans chaque région de l'Atlantique, la conception de l'échantillon était fondée sur deux principaux cadres d'enquête : la base de données des permis et la base de données sur les prises et les efforts de pêche. Ces bases de données contenaient des renseignements sur les permis, l'immatriculation des navires ainsi que la quantité et la valeur des débarquements par navire et par type de pêche. La boîte de texte 6.1 (page 25) décrit la façon dont le choix des échantillons s'est effectué pour chaque région. La boîte de texte 6.2 (page 29) affiche une liste complète des flottilles régionales mentionnées au début de l'enquête. Les rapports régionaux sur les coûts et les revenus ainsi que la documentation sur les enquêtes fournissent des explications plus détaillées sur le choix des échantillons et sur la méthodologie utilisée pour mener l'enquête.

Boîte de texte 6.1
Fondement du choix des échantillons, par région, 2004

Terre-Neuve-et-Labrador
Les entreprises de pêche, c'est-à-dire les unités de pêche comprenant tous les permis, les navires, les engins de pêche ainsi que toutes les installations dont est propriétaire le détenteur de permis. Seules les entreprises actives (entreprises qui ont déclaré des valeurs au débarquement en 2004) et dont les valeurs au débarquement totales s'élevaient à 10 000 $ ou plus ont été choisies dans les échantillons. Avant de déterminer l'échantillon définitif pour l'enquête, un tri préalable par téléphone a été effectué auprès des répondants éventuels afin de présenter le sondage, de vérifier les coordonnées et de déterminer l'admissibilité du répondant et d'obtenir la coopération de ce dernier à participer à l'enquête.

Golfe
Les entreprises de pêche détenant des permis commerciaux de pêche au homard de catégorie A dans les ZPH 23, 24, 25, 26A ou 26B. La valeur des débarquements de homard devait être supérieure à 10 000 $ en 2004 pour que l'entreprise soit incluse dans l'échantillon. La représentation géographique était également considérée au moment de sélectionner l'échantillon.

Québec
Les entrepnses de pêche dont la valeur au débarquement s'élevait à plus de 10 000 $ en 2004 comportaient 60 flottilles différentes, représentant les principales espèces débarquées, les zones de débarquement et, dans certains cas, la longueur des navires et les engins de pêche utilisés. De ces flottilles, les coûts et les revenus pour le Québec ciblaient 40 de ces flottilles. D'autres calculs ont été effectués afin de déterminer une taille d'échantillon représentative pour chaque flottille en tenant compte des écarts entre les revenus et la longueur du navire.

Maritimes
La stratification des échantillons est fondée sur les activités des navires sur le plan des espèces (ou groupe d'espèces). Les navires qui pêchent des espèces communes sont subdivisés par taille de navire, engin de pêche ou zone de pêche. Le choix des échantillons a été fondé sur les navires de moins de 65 pieds et dont la valeur au débarquement s'élevait à plus de 10 000 $ (à l'exception de la flottille de harenguiers de pêche à la senne coulissante). Chaque flottille est définie en tant que groupe homogène de navires pêchant une espèce commune (ou groupe d'espèces) dans une zone particulière, utilisant un type d'engin de pêche donné ou ayant une taille de navire donnée. Les flottilles sont ensuite subdivisées en deux principales catégories : les pêches spécialistes et les pêches mixtes (autres).

Source : MPO, régions, Politiques et économique.

6.3 Collecte et traitement des données

L'enquête sur les coûts et les revenus pour chaque région a été menée par l'entremise d'entrevues personnelles réalisées auprès de répondants. Les activités de collecte de données

primaires ont été réalisées du printemps jusqu'à l'automne 2005.

Ces régions ont alloué une part considérable de leurs ressources pour communiquer avec les répondants et assurer le suivi des conversations afin d'améliorer la participation à l'enquête au sein des diverses flottilles. Les efforts visant à accroître le taux de réponse et à rehausser la qualité des données obtenues se sont poursuivis jusqu'en décembre 2005. Selon la région, le traitement et la saisie des données du questionnaire ont été coordonnés soit par l'entremise de l'administration centrale du MPO ou par les régions.

6.4 Taux de réponse

Après la première série d'entrevues et de communications avec les répondants éventuels, certaines régions ont dû réduire la liste de flottilles à étudier et exclure celles qui avaient précisément indiqué ne pas vouloir participer à l'enquête. Il fallait s'attendre à ce type de réponse étant donné la nature volontaire de l'enquête.

Le tableau 6.2 (page 30) contient un sommaire de la population étudiée, de la taille des échantillons et des taux de réponse par flottille et par région. Les taux de réponse sont fondés sur la proportion du nombre de questionnaires remplis complètement ou en partie par rapport à la taille de l'échantillon définitif[39]. Les taux de réponse définitifs par flottille et la qualité des données déclarées pour chaque flottille constituaient les principaux critères ayant servi à décider si les résultats pouvaient être publiés ou non.

6.5 Qualité des données

De nombreux facteurs ont une incidence sur la fiabilité des données obtenues dans le cadre d'une enquête. Par exemple, les répondants peuvent avoir commis des erreurs dans l'interprétation des questions, les réponses peuvent avoir été inscrites de manière incorrecte sur les questionnaires, ou des erreurs peuvent s'être glissées pendant la saisie des données ou le processus de tabulation.

Au cours de la phase de collecte de données, des efforts ont été déployés afin de réduire l'occurrence d'erreur non liée à l'échantillonnage[40] dans le cadre de l'enquête. Ces efforts comprenaient une vérification complète des données fournies, des vérifications de la validité et de la cohérence ainsi que divers efforts de suivi auprès des répondants.

La validation des données a également été effectuée à l'aide de renseignements provenant d'autres sources de données disponibles. Par exemple, les données déclarées concernant la quantité et la valeur des débarquements ont été contrevérifiées à l'aide de données administratives obtenues dans les bases de données sur les prises et les efforts de pêche régionaux. Dans le cas de certaines flottilles régionales, nous disposions également de données sur les coûts et les revenus provenant d'enquêtes régionales précédentes et d'études de cas.

6.6 Limitations des données

Malgré tous les efforts consentis pour améliorer la précision des données, les résultats de l'enquête comportent certaines limites qui méritent d'être expliquées. Le fait de comprendre ces limites permettra au lecteur de prendre des décisions éclairées avant de mener d'autres recherches et d'effectuer d'autres analyses à l'aide des estimations fournies dans ce rapport.

6.6.1 Valeur moyennes déclarées

Les estimations présentées dans les tableaux statistiques sont fondées sur les valeurs moyennes déclarées par flottille et par zone de pêche/catégorie de longueur de navire pour les sections principales de l'enquête, particulièrement les sections qui couvrent les revenus et les dépenses liés aux activités de la pêche.

Les tableaux n'ont pas pour objet de fournir des totaux pour l'ensemble de la population (revenus et dépenses) concernant les flottilles étudiées. L'objectif premier de l'enquête est de publier des estimations démographiques des revenus et des dépenses pour chaque flottille régionale, où un utilisateur de données pourrait trouver, par exemple, le total des revenus de pêche des flottilles de crabiers (crabe des neiges) du Canada atlantique pour 2004.

En raison de l'absence de participation au sein de certaines flottilles, comme il a été mentionné à la section 6.4, des ajustements et des changements ont toutefois dû être apportés aux

[39] Dans certaines flottilles régionales la taille d'origine de l'échantillon peut avoir été ajustée en fonction des résultats obtenus dans le cadre des premiers efforts de collecte de données.

[40] Des erreurs non liées à l'échantillonnage peuvent survenir au cours de toute activité d'enquête, par exemple, à la suite d'erreurs commises dans le cadre (liste utilisée pour échantillonnage) ou de difficultés à établir des définitions opérationnelles précises. Pour obtenir d'autres détails, veuillez consulter le document de Statistique Canada, 1993, *L'échantillonnage – Un guide non mathématique, deuxième édition*, catalogue n° 12-602F, Ottawa.

flottilles régionales en ce qui concerne la taille de l'échantillon; l'identification des pêcheurs (à l'intérieur des strates d'échantillonnage) à interroger; ou les deux. Pour ces raisons, les tableaux statistiques du rapport ne présentent qu'une moyenne ou *moyenne arithmétique*[41] des valeurs déclarées par les pêcheurs dans chacune des flottilles régionales ayant participé à l'enquête.

Par exemple, le tableau A.1 indique des dépenses moyennes en main-d'œuvre de 9 864 $ pour la flottille de crabiers de TNL de <25 pieds. On comptait 50 répondants pour la flottille de crabiers de TNL de <25 pieds qui ont fourni une estimation de leurs dépenses en main-d'œuvre pour 2004. Les 9 864 $ présentent simplement la moyenne de l'ensemble des valeurs déclarées concernant les dépenses en main-d'œuvre fournies par les 50 répondants.

6.6.2 Amortissement

Le sondage demandait des détails sur l'amortissement déclaré par les entreprises de pêche pour l'exercice financier 2004[42]. Certains répondants ont été en mesure de fournir le montant total déclaré concernant l'amortissement en 2004, mais n'ont pas pu fournir un détail des frais d'amortissement déclarés pour les divers articles (navires, filets/engins de pêche, équipement électronique, installation sur les côtes et autres équipements de pêche). Toutefois, de manière plus fréquente et générale, les répondants n'étaient pas en mesure de fournir une réponse à cette question.

Une autre façon d'estimer les frais d'amortissement s'appuie sur la définition d'***amortissement économique***, telle que décrite dans la boîte de texte 2.1. D'après cette définition, les estimations des frais d'amortissement ont été obtenues à l'aide des renseignements suivants recueillis dans le cadre du sondage : caractéristiques des navires et frais d'acquisition des navires, coût des modifications, des ajouts ou des améliorations importantes apportées aux navires.

Les estimations des frais d'amortissement présentées à l'annexe A comprennent les frais d'amortissement des navires et les modifications, ajouts ou améliorations importants apportés aux navires (coque et composantes)[43], les frais de dépréciation des véhicules servant aux activités de pêche et les frais d'amortissement concernant les installations sur les côtes. Le tableau 6.1 dresse la liste des périodes d'amortissement utilisées dans le calcul.

Tableau 6.1
Période d'amortissement, 2004

	nombre d'années
Composantes des navires	
Type de coque :	
bois, <35 pieds	10
bois, >=35 pieds	15
fibre de verre, <35 pieds	15
fibre de verre, >=35 pieds	20
acier, toutes les longueurs de navire	25
aluminium, toutes les longueurs de navire	15
fibre de verre/bois, <35 pieds	15
fibre de verre/bois, >=35 pieds	20
équipement électronique	5
moteur	15
filets/engins de pêche	5
équipement de pont	15
Autres articles – Amortissement	
Véhicules servant aux activités de pêche	7
Installations sur les côtes	20

Source MPO, région du Québec, Politiques et économique

6.6.3 Autres revenus, dette à long terme et revenus de trésorerie

Il n'est pas possible d'intégrer une analyse complète des revenus non liés à la pêche pour la région de l'Atlantique (revenus provenant de location de quotas) et revenus provenant d'autres formes d'utilisation des navires de pêche (comme la prise à fret, les excursions, etc.), les transferts gouvernementaux (l'assurance-emploi des pêcheurs, les indemnités d'accident du travail, les indemnités en cas de catastrophe, etc.), la dette à long terme et la trésorerie dans le présent rapport, en raison des renseignements manquants ou de l'absence de réponse de certaines flottilles régionales. Cependant, certains des rapports régionaux sur les coûts et les revenus peuvent contenir des renseignements pouvant être publiés, selon la flottille concernée.

6.6.4 Comparabilité des données

Dans certains cas, il peut y avoir des différences entre les estimations dérivées des données de l'enquête et les données provenant d'autres sources. Ces données nécessitent une évaluation au cas par cas, question que l'on comprenne mieux les sources possibles des incohérences, comme des différences dans les critères ayant servi à définir les unités de

[41] La moyenne arithmétique (ou simplement la moyenne) d'une liste de nombres constitue la somme de tous ces nombres divisé par le nombre d'articles de la liste.
[42] Définition de Déduction pour amortissement (DPA).
[43] Tous les navires dont est propriétaire l'entreprise de pêche. Dans le cas de la région des Maritimes, l'amortissement sur les navires ne touche que les navires de pêche fondamentale. Aucune donnée n'est disponible sur les coûts d'acquisition et les caractéristiques des autres navires qui pourraient avoir appartenu à l'entreprise en 2004.

sondage, les cadres conceptuels et les variables ayant servi à calculer les estimations.

6.7 Considérations éventuelles concernant l'enquête

Le taux de réponse au sondage s'est avéré une question clé pour l'ensemble des enquêtes sur les coûts et les revenus dans les régions. Les limites des données décrites dans la section précédente ont été amplifiées par le niveau élevé d'absence de réponse à certaines sections du questionnaire et par l'absence de participation globale au sein de certaines flottilles régionales.

Les efforts visant à obtenir la coopération des flottilles commerciales au début du processus d'enquête contribueront définitivement à améliorer les taux de réponse et la qualité globale des données. Cependant, cela demeurera un défi de taille, puisque cette situation est généralement présente dans le cas de la plupart des sondages de nature volontaire.

D'autres considérations pour d'éventuelles enquêtes sur les coûts et les revenus comprennent :

- l'amélioration continue du cadre de sondage ou de la liste des entreprises ou des flottilles régionales;
- tester les questionnaires auprès de groupes de discussion afin de développer davantage le contenu du sondage;
- formation supplémentaire des intervieweurs;
- fournir une version plus brève du questionnaire au moment d'effectuer les entrevues de suivi;
- effectuer des recherches sur les autres sources de données possibles, comme les données fiscales.

Boîte de texte 6.2
Liste initiale des flottilles prioritaires – C&R, par région, 2004

Terre-Neuve-et-Labrador

Flottille n° 1 – 35 à 64 pieds, crabe et crevette

Flottille n° 2 – 35 à 64 pieds, crabe

Flottille n° 3 – 35 à 64 pieds, crevette

Flottille n° 4 – 35 à 64 pieds, autre (pas de crabe/crevette)

Flottille n° 5 – 25 à 34 pieds, crabe

Flottille n° 6 – 25 à 34 pieds, autre (pas de crabe)

Flottille n° 7 - <25 pieds, crabe

Flottille n° 8 - <25 pieds (pas de crabe)

Golfe

Homard A - Zone 23
Homard A - Zone 24
Homard A - Zone 25
Homard A - Zone 26A
Homard A - Zone 26B

Crabe des neiges - Zone 18
Crabe des neiges - Zone 19
Crabe des neiges - Zones 25/26

Crabe commun – Zone 23
Crabe commun – Zone 25
Crabe commun – Zone 26A

Hareng - Zone 16B
Hareng - Zone 16CE
Hareng - Zone 16F
Hareng - Zone 16G

Pétoncle - Zone 21
Pétoncle - Zone 22
Pétoncle - Zone 23
Pétoncle - Zone 24

Thon – Zone du Golfe (Nouveau-Brunswick)
Thon – Zone du Golfe (Nouvelle-Écosse)
Thon – Zone du Golfe (Île-du-Prince-Édouard)

Maritimes

Homard – ZPH 27
Homard – ZPH 28-32
Homard – ZPH 33
Homard – ZPH 34
Homard – ZPH 35-38

Poisson de fond, palangre, <45 pieds
Poisson de fond, palangre, 45 à 64 pieds
Poisson de fond mobile, <65 pieds
Poisson de fond, autres engins de pêche, <65 pieds

Pétoncle, toute la Baie de Fundy
Pétoncle, autres zones

Maritimes

Hareng, pêche à la senne coulissante

Crabe des neiges, ZCN 20-22
Crabe des neiges, ZCN 23-24

Thon rouge, sud-ouest de la Nouvelle-Écosse

Crevette, 4VW mobile, <65 pieds

Espadon, palangre

Pêche mixte, <45 pieds
Pêche mixte, 45 à 64 pieds

Québec

Allocation de crabe - Zone 12, engin fixe, <45 pieds, crabe commun, Îles-de-la-Madeleine
Allocation de crabe - Zone 12, senne
Allocation de crabe - Zone 12, engin fixe, <45 pieds, poisson de fond et poisson pélagique
Allocation de crabe, engin mobile, Îles-de-la-Madeleine
Allocation de crabe 17
Allocation de crabe, zone 16A
Allocation de crabe, pétoncle
Allocation de crabe, homard

Buccin - Zones 5,6,7

Crabe commun, Péninsule de Gaspé
Crabe des neiges - Zone 12A
Crabe des neiges - Zone 12B
Crabe des neiges - Zone 12C
Crabe des neiges - Zone 13 Pêche indicatrice
Crabe des neiges - Zone 14
Crabe des neiges - Zone 15

Crevette, non-traditionnel
Crevette, autre
Crevette, groupe A

Hareng, Péninsule de Gaspé

Homard – Zone 15
Homard – Zone 16
Homard – Zone 17
Homard – Zone 19
Homard - Zones 20A1, 20A2
Homard - Zones 20A3 à 20A10
Homard - Zones 20B1 à 20B4
Homard - Zones 20B5 à 20B8
Homard - Zone 21
Homard - Zone 22 diversifiée
Homard - Zone 22 spécialisée

Maquereau, Îles-de-la-Madeleine

Pétoncle - Zone 19
Pétoncle - Zone 20

Poisson de fond, <35 pieds, Côte-Nord
Poisson de fond, <45 pieds, Péninsule de Gaspé

Turbot, <45 pieds, au large de la Basse-Côte-Nord
Turbot, <45 pieds, Côte-Nord

Source : MPO, régions, Politiques et économique.

Tableau 6.2
Population cible de l'enquête, taille de l'échantillon et taux de réponse, par flottille et par région, 2004

Flottille et région	Flottille	Taille de la population	Taille de l'échantillon (unités)[2]	Questionnaire rempli – en entier et partiellement	Taux de reponse[3] (%)	Flottilles incluses dans le rapport (✓)
CRABE						
Terre-Neuve-et-Labrador[1]	crabe (et crevette), 35 à 64 pieds	279	43	30	70 %	✓
	crabe, 35 à 64 pieds	651	122	82	67 %	✓
	crabe, 25 à 34 pieds	1 574	129	109	84 %	✓
	crabe, <25 pieds	110	64	50	78 %	✓
Golfe	crabe des neiges, zone 19 (à l'exception des Premières nations)	102	30	25	83 %	✓
	crabe commun, zones 23, 25, 26A	118	50	44	88 %	✓
Québec	allocation de crabe	105	60	37	62 %	
	crabe, Gaspésie	8	7	6	86 %	
	crabe des neiges, zone 12	41	25	2	8 %	
	crabe des neiges, zone 12A	9	9	6	67 %	✓
	crabe des neiges, zone 12B	6	6	2	33 %	
	crabe des neiges, zone 12C	5	5	2	40 %	
	crabe des neiges, zone 13 Pêche indicatrice	2	2	0	0 %	
	crabe des neiges, zone 14	19	19	10	53 %	✓
	crabe des neiges, zone 15	7	7	4	57 %	✓
Maritimes	crabe des neiges, zones 20-22	23	13	3	23 %	
	crabe des neiges, zones 23-24	49	29	4	14 %	
CREVETTE						
Terre-Neuve-et-Labrador[1]	crevette, 35 à 64 pieds	61	33	22	67 %	✓
Golfe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Québec	allocation de crevette	17	17	10	59 %	
	crevette, autre	1	1	1	100 %	
	crevette, groupe A	4	4	3	75 %	
Maritimes	crevette, mobile, <65 pieds	8	8	1	13 %	
HOMARD						
Terre-Neuve-et-Labrador[1]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Golfe	homard, zone 23	658	53	53	100 %	✓
	homard, zone 24	604	42	36	86 %	✓
	homard, zone 25	760	79	79	100 %	✓
	homard, zone 26A	731	63	55	87 %	✓
	homard, zone 26B	238	39	33	85 %	✓
Québec	homard, zone 15	5	5	4	80 %	
	homard, zone 16	5	3	2	67 %	
	homard, zone 17	10	9	6	67 %	✓
	homard, zone 19	7	7	4	57 %	
	homard, zones 20A1 et 20A2	29	28	6	21 %	
	homard, zones 20A3-20A10	75	41	35	85 %	✓
	homard, zones 20B1-20B4	51	27	25	93 %	✓
	homard, zones 20B5-20B8	37	26	25	96 %	✓
	homard, zone 21	3	3	3	100 %	✓
	homard, zone 22 diversifiée	24	13	11	85 %	✓
	homard, zone 22, spécialisée	293	57	41	72 %	✓
Maritimes	homard, zone 27	269	35	35	100 %	✓
	homard, zones 28-32	257	34	31	91 %	✓
	homard, zone 33	474	51	43	84 %	✓
	homard, zone 34	959	71	37	52 %	✓
	homard, zones 35-38[4]	268	73	21	29 %	✓

Tableau 6.2 (suite)
Population cible de l'enquête, taille de l'échantillon et taux de réponse, par flottille et par région, 2004

Flottille et région	Flottille	Taille de la population	Taille de l'échantillon (unités)[2]	Questionnaire rempli – en entier et partiellement	Taux de réponse[1] (%)	Flottilles incluses dans le rapport (✓)
PÉTONCLE						
Terre-Neuve-et-Labrador[3]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Golfe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Québec	pétoncle, zone 19	1	1	1	100 %	
	pétoncle, zone 20	2	2	2	100 %	
Maritimes	pétoncle, dans toute la Baie de Fundy	70	34	15	44 %	✓
	pétoncle, <45 pieds	30	22	1	5 %	
HARENG						
Terre-Neuve-et-Labrador[3]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Golfe	hareng côtier, zones 16B, 16CE, 16F, 16G	2344	70	61	87 %	✓
Québec	hareng, Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	10	10	6	60 %	
Maritimes	hareng, pêche à la senne coulissante	11	11	1	9 %	
THON						
Terre-Neuve-et-Labrador[3]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Golfe	thon, Golfe (N.-B., N.-É., Î.-P.-É.)	665	30	22	73 %	✓
Québec	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Maritimes	thon rouge, sud-ouest de la Nouvelle-Écosse	22	13	3	23 %	
POISSON DE FOND						
Terre-Neuve-et-Labrador[3]	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Golfe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Québec	poisson de fond, <35 pieds, Côte-Nord	11	9	3	33 %	
	poisson de fond, <45 pieds, Gaspé	2	1	1	100 %	
Maritimes	poisson de fond, palangre, <45 pieds	55	44	13	30 %	
	poisson de fond, palangre, 45-64 pieds	3	3	0	0 %	
	poisson de fond, mobile, <65 pieds	77	46	18	39 %	
	poisson de fond, autre, <65 pieds	23	19	4	21 %	
AUTRES ESPÈCES						
Terre-Neuve-et-Labrador[3]	pêches autres que le crabe ou la crevette, 35 à 64 pieds	44	18	10	56 %	✓
	pêches autres que le crabe ou la crevette, 25 à 34 pieds	258	70	57	81 %	✓
	pêches autres que le crabe ou la crevette, <25 pieds	110	48	41	85 %	✓
Golfe	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	
Québec	turbot, <45 pieds, au large de la Côte-Nord	48	27	3	11 %	
	turbot, <45 pieds, Côte-Nord	8	6	5	83 %	
	Maquereau, Îles-de-la-Madeleine	4	4	3	75 %	
Maritimes	pêche mixte, <45 pieds	359	71	37	52 %	✓
	pêche mixte, 45 à 64 pieds	70	20	7	35 %	

Notes :
1. Les taux de réponse présentés dans ce tableau sont fondés sur la proportion de questionnaires remplis entièrement ou en partie par rapport à la taille finale de l'échantillon. Chaque région a développé sa propre méthodologie afin de déterminer les flottilles à étudier et la taille des échantillons. Il est important de prendre note que dans certaines des flottilles régionales, il pourrait y avoir eu des ajustements à la taille d'origine de l'échantillon, selon le résultat des efforts de collecte de données initiaux. La collecte de données pour l'enquête a été menée par l'entremise d'entrevues personnelles auprès de répondants.
2. Dans les régions suivantes, les unités statistiques font référence aux entreprises de pêche qui sont généralement propriétaires d'un navire de pêche fondamentale (et peut-être même d'un ou de deux navires auxiliaires) : Terre-Neuve-et-Labrador, Golfe et Québec. Dans la région des Maritimes, les unités statistiques correspondent aux opérations basées sur les navires. Cependant, la plupart des entreprises de pêche dans les Maritimes sont également propriétaires d'un navire de pêche fondamentale. Les estimations présentées dans les tableaux sont fondées sur les activités globales des entreprises de pêche.
3. Dans la région de Terre-Neuve-et-Labrador, une *entreprise de pêche* désigne une unité de pêche comprenant tous les permis, les navires, les engins de pêche et les installations dont est propriétaire le détenteur de permis. Seules les entreprises actives, c'est-à-dire les entreprises qui ont déclaré des valeurs au débarquement en 2004 et pour qui cette valeur était de 10 000 $ et plus, ont été choisies dans les échantillons.
4. L'échantillon pour les Maritimes concernant la flottille de homardiers ZPH 35 à 38 comprend des navires ayant un permis de pêche au homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 dont la valeur au débarquement est d'au moins 10 000 $ et dont 75 % de cette valeur provient du homard. Cependant, au terme de la période de collecte de données, nous n'avions obtenu aucune réponse de la part des pêcheurs de homard de la ZPH 38.

Source :

MPO, régions, Politiques et économique

7.0 Références

Agence du revenu du Canada. *Fishing Income 2004 Guide*. http://www.cra.gc.ca. site consulté en novembre 2005.

Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. *Annex III to the NAFO Convention - Scientific and Statistical Subareas, Divisions and Subdivisions*. http://www.nafo.ca/. site consulté le 17 mars 2006.

Statistique Canada. *Indicateurs de performance financière des entreprises canadiennes, 2003*. catalogue n° 61-224-XCB. Ottawa.

Statistique Canada. 1993. *L'échantillonnage – Un guide non mathématique, deuxième édition*. catalogue n° 12-602F. Ottawa.

Annexe A: Tableaux statistiques

Tableau A.1 Flottille de crabiers, Frais d'exploitation et d'entretien par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de navire			
	< 25 pi	25 à 34 pi	35 à 64 pi[1]	
			crabe et crevette	crabe
Frais d'exploitation et d'entretien[2]			($)	
Main-d'œuvre[3]	9 864	20 930	217 066	110 460
Essence, huile et graisse	2 102	3 092	41 567	10 135
Nourriture	113	632	5 194	2 297
Appâts	1 113	1 939	12 933	7 328
Glace et sel[4]	44	71	0	168
Filets et engins[5]	1 866	2 091	10 539	4 903
Frais de vérification à quai	269	413	4 158	1 584
Réparations et entretien des bateaux	376	968	13 931	3 036
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	7	47	461	269
Frais d'entretien des actifs à terre	187	582	1 994	578
Frais de port fédéraux	39	98	795	480
Frais d'observateurs en mer	46	93	2 347	483
Droits des permis de pêche	427	653	3 279	2 095
Entreposage du bateau et des engins	66	104	1 562	498
Cotisations syndicales ou associatives[6]	145	158	344	185
Ententes spéciales[7]	0	17	0	17
Plan conjoint	..	..	..	..
Assurance des bateaux	65	387	21 039	6 683
Frais de comptabilité	76	105	2 268	803
Frais administratifs et honoraires	24	38	2 389	279
Location de quotas	..	..	..	..
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	39	115	2 506	1 602
Dépenses des véhicules de pêche[8]	1 593	2 453	8 245	4 743
Frais municipaux[9]	10	10	73	137
Autre[10]	1 032	583	4 406	2 340
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**19 502**	**35 579**	**357 095**	**161 105**

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les résultats de l'enquête concernant cette catégorie de longueur de bateau sont subdivisés en deux groupes, comme il est défini dans le plan d'échantillonnage de la région de Terre-Neuve-et-Labrador, soit 35 à 64 pi. crabe et crevette et 35 à 64 pi. crabe.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
3. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
4. Bas ou aucuns coûts car en générale, la glace est fournie par le secteur de transformation. Une partie de la flottille emploie également l'eau de mer frigorifiée (EMF).
5. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
6. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
7. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
8. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
9. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
10. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.2 Flottille de crabiers, Rendement financier par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de navire			
	<25 pi	25 à 34 pi	35 à 64 pi[1]	
			crabe et crevette	crabe
			($)	
Revenus totaux provenant de la pêche[2]	32 339	52 911	539 564	227 109
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[3]	19 502	35 579	357 095	161 105
Revenu d'exploitation brut (pertes)	12 837	17 332	182 469	66 004
moins : amortissement[4]	3 091	5 628	54 791	19 611
Revenu d'exploitation net (pertes)	9 746	11 704	127 679	46 393
moins : frais d'intérêts[5]	15	506	13 955	3 263
Revenu net avant impôts	9 731	11 198	113 724	43 129

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les résultats de l'enquête concernant cette catégorie de longueur de bateau sont subdivisés en deux groupes, comme il est défini dans le plan d'échantillonnage de la région de Terre-Neuve-et-Labrador : soit 35 à 64 pi, crabe et crevette et 35 à 64 pi, crabe.
2. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
3. Les frais d'exploitation et d'entretien incluant les frais liés aux activités de pêche, sont toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, ces frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé aux propriétaire(s) ou aux(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les achetés de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
4. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisés dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
5. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

Tableau A.3 Flottille de crabiers, Frais d'exploitation et d'entretien par zone de pêche, régions du Golfe et du Québec, 2004

	Zone de pêche du Golfe crabe des neiges	Zones de pêche du Québec crabe des neiges		
	19	12A	14	15
Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)		($)	
Main-d'œuvre[2]	53 459	46 724	36 417	91 206
Essence, huile et graisse	7 554	3 269	6 537	3 602
Nourriture	0	1 910	2 323	2 206
Appâts	9 331	3 366	1 652	1 395
Glace et sel	0	271	0	0
Filets et engins[3]	2 087	5 487	4 008	4 241
Frais de vérification à quai	2 006	2 138	1 927	1 379
Réparations et entretien des bateaux	3 481	6 395	6 415	4 665
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	40	274	35	0
Frais d'entretien des actifs à terre	320	333	56	700
Frais de port fédéraux	842	283	10	20
Frais d'observateurs en mer	10	1 690	583	1 519
Droits des permis de pêche	4 148	2 246	1 397	3 266
Entreposage du bateau et des engins	135	987	689	275
Cotisations syndicales ou associatives[4]	440	45	297	225
Ententes spéciales[5]	272	0	0	0
Plan conjoint	0	392	169	0
Assurance des bateaux	3 502	2 462	4 128	2 699
Frais de comptabilité	1 515	815	544	760
Frais administratifs et honoraires	446	25	851	1 557
Location de quotas	0	0	182	0
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0	0	0	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	5 230	3 280	767	586
Frais municipaux[7]	11	81	161	0
Autre[8]	567	573	3 885	2 076
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**95 396**	**83 045**	**73 034**	**122 376**

Notes :
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.4 Flottille de crabiers, Rendement financier par zone de pêche, régions du Golfe et du Québec, 2004

	Zone de pêche du Golfe crabe des neiges	Zones de pêche du Québec crabe des neiges		
	19	12A	14	15
	($)		($)	
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	346 686	141 128	151 446	258 732
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	95 396	83 045	73 034	122 376
Revenu d'exploitation brut (pertes)	251 290	58 083	78 412	136 356
moins : amortissement[3]	15 435	12 849	10 729	11 387
Revenu d'exploitation net (pertes)	235 855	45 233	67 684	124 969
moins : frais d'intérêts[4]	6 989	3 225	2 946	4 974
Revenu net avant impôts	228 866	42 009	64 738	119 995

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.5 Flottille de homardiers, Frais d'exploitation et d'entretien par zone de pêche, régions du Golfe, du Québec et des Maritimes, 2004

	Zones de pêche du Golfe				
	23	24	25	26A	26B
Frais d'exploitation et d'entretien[1]			($)		
Main-d'œuvre[2]	14 583	17 509	9 604	10 279	11 636
Essence, huile et graisse	4 844	3 707	4 680	3 327	2 526
Nourriture	97	22	463	96	0
Appâts	4 658	5 679	4 310	4 154	3 589
Glace et sel	11	0	99	12	0
Filets et engins[3]	2 286	3 990	2 117	3 299	2 250
Frais de vérification à quai	65	131	105	145	3
Réparations et entretien des bateaux	3 216	1 999	1 849	2 056	1 393
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	0	35	1	18	0
Frais d'entretien des actifs à terre	199	1 066	363	829	184
Frais de port fédéraux	406	398	401	435	337
Frais d'observateurs en mer	2	0	10	0	0
Droits des permis de pêche	568	686	602	611	632
Entreposage du bateau et des engins	319	608	403	346	371
Cotisations syndicales ou associatives[4]	247	248	206	131	378
Ententes spéciales[5]	0	0	0	0	0
Plan conjoint	0	0	6	0	0
Assurance des bateaux	1 181	1 130	954	1 102	1 206
Frais de comptabilité	350	591	322	373	500
Frais administratifs et honoraires	85	24	17	402	121
Location de quotas	166	0	0	0	0
Location de bateau et/ou de filets/engins	111	111	15	0	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	3 801	4 633	2 041	3 781	2 725
Frais municipaux[7]	34	78	82	29	3
Autre[8]	274	1 881	939	1 933	0
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**37 503**	**44 525**	**29 589**	**33 357**	**27 854**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais reliés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
9. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.5 (suite)

	Zones de pêche du Québec						
	17	20A3-A10	20B1-B4	20B5-B8	21	22 diver.	22 spéc.
Frais d'exploitation et d'entretien[1]				($)			
Main-d'œuvre[2]	33 365	21 945	18 905	11 104	12 342	23 792	18 243
Essence, huile et graisse	10 354	2 871	3 678	3 776	4 211	6 294	5 544
Nourriture	4 233	56	382	532	390	850	561
Appâts	8 672	5 719	5 156	2 652	2 785	9 059	7 489
Glace et sel	92	69	14	75	0	123	198
Filets et engins[3]	5 190	2 782	2 650	2 795	1 942	7 801	4 673
Frais de vérification à quai	283	120	58	129	0	234	115
Réparations et entretien des bateaux	9 061	1 594	1 601	1 620	2 674	6 856	3 673
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	125	13	33	36	0	90	63
Frais d'entretien des actifs à terre	1 079	381	439	858	580	869	747
Frais de port fédéraux	396	208	176	141	0	447	459
Frais d'observateurs en mer	132	52	42	45	67	36	72
Droits des permis de pêche	907	306	283	307	420	1 089	998
Entreposage du bateau et des engins	865	197	240	175	0	924	652
Cotisations syndicales ou associatives[4]	112	161	106	72	50	609	219
Ententes spéciales[5]	0	0	0	0	0	0	0
Plan conjoint	97	0	0	0	0	648	536
Assurance des bateaux	4 126	982	887	1 008	612	2 480	2 109
Frais de comptabilité	1 580	612	247	309	233	792	732
Frais administratifs et honoraires	696	39	77	198	306	143	119
Location de quotas	0	0	0	0	0	291	1 104
Location de bateau et/ou de filets/engins	0	286	120	0	0	0	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	3 354	2 460	1 921	1 874	2 008	3 124	2 879
Frais municipaux[7]	600	139	112	158	517	477	284
Autre[8]	3 474	545	617	956	262	1 260	1 293
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**88 791**	**41 536**	**37 744**	**28 818**	**29 397**	**68 288**	**52 760**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais reliés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
9. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.5 (suite)

	Zones de pêche des Maritimes				
	27	28-32	33	34	35-38[9]
Frais d'exploitation et d'entretien[1]			($)		
Main-d'œuvre[2]	13 298	12 835	14 674	89 674	55 313
Essence, huile et graisse	2 819	2 941	3 760	9 041	5 482
Nourriture	27	76	232	1 087	475
Appâts	3 854	4 150	4 079	13 852	8 152
Glace et sel	37	92	273	70	139
Filets et engins[3]	2 640	2 156	3 167	9 503	7 102
Frais de vérification à quai	42	82	129	87	19
Réparations et entretien des bateaux	1 431	1 324	2 209	5 510	3 842
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	13	0	174	363	405
Frais d'entretien des actifs à terre	214	90	1 338	199	925
Frais de port fédéraux	302	274	188	755	226
Frais d'observateurs en mer	18	0	0	0	0
Droits des permis de pêche	753	1 781	526	2 586	517
Entreposage du bateau et des engins	184	99	29	264	67
Cotisations syndicales ou associatives[4]	139	106	175	293	197
Ententes spéciales[5]	0	17	0	0	0
Plan conjoint	0	0	0	0	17
Assurance des bateaux	964	1 134	1 303	3 157	2 049
Frais de comptabilité	379	502	344	1 201	1 061
Frais administratifs et honoraires	45	273	788	849	333
Location de quotas	0	0	0	198	0
Location de bateau et/ou de filets/engins	0	0	2	806	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	3 218	2 791	3 639	5 305	6 343
Frais municipaux[7]	45	90	183	105	250
Autre[8]	56	998	779	2 085	2 062
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**30 478**	**31 810**	**37 993**	**146 992**	**94 976**

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais reliés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
9. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.6 Flottille de homardiers, Rendement financier par zone de pêche, régions du Golfe, du Québec et des Maritimes, 2004

	Zones de pêche du Golfe				
	23	24	25	26A	26B
	($)				
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	55 065	108 507	45 063	57 029	66 364
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	37 503	44 525	29 589	33 357	27 854
Revenu d'exploitation brut (pertes)	17 562	63 982	15 473	23 672	38 510
moins : amortissement[3]	6 955	9 636	5 909	7 266	6 598
Revenu d'exploitation net (pertes)	10 607	54 346	9 565	16 406	31 912
moins : frais d'intérêts[4]	2 734	3 614	1 885	3 447	2 772
Revenu net avant impôts	7 874	50 731	7 679	12 959	29 140

Notes :
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
5. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.6 (suite)

	Zones de pêche du Québec						
	17	20A3-A10	20B1-B4	20B5-B8	21	22 diver.	22 spéc.
				($)			
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	128 365	72 272	59 783	45 474	50 236	137 904	110 402
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	88 791	41 536	37 744	28 818	29 397	68 288	52 759
Revenu d'exploitation brut (pertes)	39 574	30 736	22 039	16 656	20 839	69 616	57 643
moins : amortissement[3]	12 022	5 196	6 332	5 662	5 687	15 452	12 702
Revenu d'exploitation net (pertes)	27 552	25 540	15 706	10 994	15 151	54 164	44 940
moins : frais d'intérêts[4]	1 218	782	1 810	1 378	647	3 924	3 770
Revenu net avant impôts	26 333	24 758	13 897	9 616	14 504	50 240	41 170

Notes :
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
5. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.6 (suite)

	Zones de pêches des Maritimes				
	27	28-32	33	34	35-38[5]
			($)		
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	51 957	55 817	61 467	245 479	162 435
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	30 478	31 810	37 993	146 992	94 976
Revenu d'exploitation brut (pertes)	21 479	24 008	23 474	98 487	67 459
moins : amortissement[3]	4 729	5 207	6 307	13 920	8 834
Revenu d'exploitation net (pertes)	16 750	18 801	17 167	84 568	58 625
moins : frais d'intérêts[4]	691	633	1 329	5 522	3 680
Revenu net avant impôts	16 059	18 167	15 838	79 046	54 945

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
5. L'échantillon des Maritimes pour la flottille de homardiers des ZPH 35 à 38 compte des bateaux détenteurs d'un permis de pêche du homard dans les ZPH 35, 36, 37 et 38 ayant une valeur au débarquement d'au moins 10 000 $, et au moins 75 % de la valeur des débarquements provient du homard. Toutefois, à la fin de la période de collecte des données, il n'y avait pas de résultats concernant les pêcheurs de homard de la ZPH 38.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.7 Flottille de crevettiers (navires de 35 à 64 pi), Frais d'exploitation et d'entretien, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	122 458
Essence, huile et graisse	47 552
Nourriture	5 342
Appâts	2 727
Glace et sel	705
Filets et engins[3]	11 322
Frais de vérification à quai	5 334
Réparations et entretien des bateaux	10 446
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	954
Frais d'entretien des actifs à terre	863
Frais de port fédéraux	1 092
Frais d'observateurs en mer	1 256
Droits des permis de pêche	4 600
Entreposage du bateau et des engins	805
Cotisations syndicales ou associatives[4]	304
Ententes spéciales[5]	0
Plan conjoint	
Assurance des bateaux	15 121
Frais de comptabilité	2 091
Frais administratifs et honoraires	679
Location de quotas	
Location de bateau et/ou de filets/engins	3 000
Dépenses des véhicules de pêche[6]	9 529
Frais municipaux[7]	231
Autre[8]	886
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**247 297**

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé aux propriétaire(s) ou aux propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation donnée constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont déclarées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques

Tableau A.8 Flottille de crevettiers (navires de 35 à 64 pi), Rendement financier, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	340 141
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	247 297
Revenu d'exploitation brut (pertes)	92 844
moins : amortissement[3]	35 583
Revenu d'exploitation net (pertes)	57 261
moins : frais d'intérêts[4]	6 345
Revenu net avant impôts	50 916

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'oeuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'oeuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou aux(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisés dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.9 Autres flottilles, Frais d'exploitation et d'entretien par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de bateau		
	<25 pi	25 à 34 pi	35 à 64 pi
Frais d'exploitation et d'entretien[2]		($)	
Main-d'œuvre[3]	9 762	12 107	102 038
Essence, huile et graisse	2 737	3 508	23 813
Nourriture	480	503	3 934
Appâts	685	804	1 588
Glace et sel	21	37	1 755
Filets et engins[4]	1 203	1 843	8 332
Frais de vérification à quai	184	372	3 751
Réparations et entretien des bateaux	348	828	5 737
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	0	25	222
Frais d'entretien des actifs à terre	155	303	285
Frais de port fédéraux	194	88	407
Frais d'observateurs en mer	49	81	313
Droits des permis de pêche	372	449	501
Entreposage du bateau et des engins	10	58	655
Cotisations syndicales ou associatives[5]	171	185	174
Ententes spéciales[6]	0	2	30
Plan conjoint	...	...	...
Assurance des bateaux	5	450	8 309
Frais de comptabilité	58	113	1 155
Frais administratifs et honoraires	7	26	10
Location de quotas	...	...	...
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0	0	0
Dépenses des véhicules de pêche[7]	688	1 428	3 857
Frais municipaux[8]	17	50	78
Autre[9]	96	121	1 768
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**17 243**	**23 378**	**168 707**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il ne peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Ces flottilles incluent des flottilles autres que celles de crabiers et/ou de crevettiers.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
3. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
4. Les frais consacrés aux réparations de filets/engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
5. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
6. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
7. Telles qu'elles sont déclarées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
8. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux fins de l'entreprise de pêche.
9. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais reliés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.10 Autres flottilles, Rendement financier par longueur de navire, région de Terre-Neuve-et-Labrador, 2004

	Catégorie de longueur de navire		
	<25 pi	25 à 34 pi	35 à 64 pi
	($)		
Revenus totaux provenant de la pêche[2]	26 766	34 800	292 112
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[3]	17 243	23 378	168 707
Revenu d'exploitation brut (pertes)	9 523	11 422	123 404
moins : amortissement[4]	2 263	4 858	21 101
Revenu d'exploitation net (pertes)	7 260	6 564	102 303
moins : frais d'intérêts[5]	73	1 094	4 921
Revenu net avant impôts	7 186	5 470	97 383

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Ces flottilles incluent des flottilles autres que celles de crabiers et/ou de crevettiers.
2. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
3. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
4. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
5. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.11 Flottille de pêche du crabe commun, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004

	crabe commun
	23,25,26A
Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	17 490
Essence, huile et graisse	6 304
Nourriture	426
Appâts	5 926
Glace et sel	70
Filets et engins[3]	3 199
Frais de vérification à quai	564
Réparations et entretien des bateaux	3 362
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	18
Frais d'entretien des actifs à terre	378
Frais de port fédéraux	480
Frais d'observateurs en mer	0
Droits des permis de pêche	682
Entreposage du bateau et des engins	406
Cotisations syndicales ou associatives[4]	210
Ententes spéciales[5]	0
Plan conjoint	0
Assurance des bateaux	1 154
Frais de comptabilité	404
Frais administratifs et honoraires	43
Location de quotas	0
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	2 857
Frais municipaux[7]	25
Autre[8]	1 751
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**45 750**

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, sont toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.12 Flottille de pêche du crabe commun, Rendement financier, région du Golfe, 2004

	crabe commun 23,25,26A
	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	68 206
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	45 750
Revenu d'exploitation brut (pertes)	22 456
moins : amortissement[3]	7 545
Revenu d'exploitation net (pertes)	14 911
moins : frais d'intérêts[4]	3 279
Revenu net avant impôts	11 632

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.13 Flottille de pêche côtière du hareng, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004

Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	16 393
Essence, huile et graisse	5 858
Nourriture	784
Appâts	4 476
Glace et sel	61
Filets et engins[3]	2 621
Frais de vérification à quai	296
Réparations et entretien des bateaux	3 326
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	11
Frais d'entretien des actifs à terre	368
Frais de port fédéraux	478
Frais d'observateurs en mer	0
Droits des permis de pêche	608
Entreposage du bateau et des engins	465
Cotisations syndicales ou associatives[4]	250
Ententes spéciales[5]	0
Plan conjoint	0
Assurance des bateaux	1 119
Frais de comptabilité	355
Frais administratifs et honoraires	7
Location de quotas	0
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	3 381
Frais municipaux[7]	169
Autre[8]	1 036
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**42 063**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.14 Flottille de pêche du hareng côtier, Rendement financier, région du Golfe, 2004

	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	60 422
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	42 063
Revenu d'exploitation brut (pertes)	18 359
moins : amortissement[3]	6 827
Revenu d'exploitation net (pertes)	11 532
moins : frais d'intérêts[4]	2 691
Revenu net avant impôts	8 841

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.15 Flottille de thoniers, Frais d'exploitation et d'entretien, région du Golfe, 2004

Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	22 118
Essence, huile et graisse	6 265
Nourriture	392
Appâts	4 632
Glace et sel	124
Filets et engins[3]	4 885
Frais de vérification à quai	478
Réparations et entretien des bateaux	3 630
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	43
Frais d'entretien des actifs à terre	1 367
Frais de port fédéraux	569
Frais d'observateurs en mer	0
Droits des permis de pêche	926
Entreposage du bateau et des engins	440
Cotisations syndicales ou associatives[4]	268
Ententes spéciales[5]	0
Plan conjoint	0
Assurance des bateaux	1 610
Frais de comptabilité	621
Frais administratifs et honoraires	108
Location de quotas	0
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	4 426
Frais municipaux[7]	10
Autre[8]	2 447
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**55 379**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage, une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou aux(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats syndiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.16 Flottille de thoniers, Rendement financier, région du Golfe, 2004

	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	111 691
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	55 379
Revenu d'exploitation brut (pertes)	56 312
moins : amortissement[3]	10 084
Revenu d'exploitation net (pertes)	46 228
moins : frais d'intérêts[4]	4 550
Revenu net avant impôts	41 678

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.17 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, Frais d'exploitation et d'entretien, région des Maritimes, 2004

Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	163 976
Essence, huile et graisse	31 084
Nourriture	8 687
Appâts	0
Glace et sel	0
Filets et engins[3]	14 764
Frais de vérification à quai	1 798
Réparations et entretien des bateaux	25 618
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	933
Frais d'entretien des actifs à terre	0
Frais de port fédéraux	3 061
Frais d'observateurs en mer	3 970
Droits des permis de pêche	13 654
Entreposage du bateau et des engins	0
Cotisations syndicales ou associatives[4]	2 060
Ententes spéciales[5]	0
Plan conjoint	0
Assurance des bateaux	9 035
Frais de comptabilité	4 926
Frais administratifs et honoraires	660
Location de quotas	12 295
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	0
Dépenses des véhicules de pêche[6]	3 209
Frais municipaux[7]	118
Autre[8]	1 929
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**301 778**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.18 Flottille de pétoncliers de la Baie de Fundy, Rendement financier, région des Maritimes, 2004

	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	408,881
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	301,778
Revenu d'exploitation brut (pertes)	107,103
moins : amortissement[3]	21,437
Revenu d'exploitation net (pertes)	85,666
moins : frais d'intérêts[4]	3,591
Revenu net avant impôts	82,075

Notes :
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source :
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.19 Flottille de pêche mixte (navires de <45 pi), Frais d'exploitation et d'entretien, région des Maritimes, 2004

Frais d'exploitation et d'entretien[1]	($)
Main-d'œuvre[2]	46,587
Essence, huile et graisse	9,008
Nourriture	1,295
Appâts	10,383
Glace et sel	255
Filets et engins[3]	5,803
Frais de vérification à quai	975
Réparations et entretien des bateaux	5,943
Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada	135
Frais d'entretien des actifs à terre	601
Frais de port fédéraux	383
Frais d'observateurs en mer	47
Droits des permis de pêche	1,770
Entreposage du bateau et des engins	151
Cotisations syndicales ou associatives[4]	244
Ententes spéciales[5]	92
Plan conjoint	0
Assurance des bateaux	2,757
Frais de comptabilité	850
Frais administratifs et honoraires	1,275
Location de quotas	7,149
Location de bateau et/ou de filets/d'engins	1,311
Dépenses des véhicules de pêche[6]	5,428
Frais municipaux[7]	87
Autre[8]	2,524
Total des frais d'exploitation et d'entretien	**105,054**

Notes:
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Les frais d'exploitation et d'entretien liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les frais relatifs aux activités non liées à la pêche de l'entreprise sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage.
3. Les frais consacrés aux réparations de filets/d'engins, y compris tous les frais de matériaux et de main-d'œuvre applicables ainsi que le remplacement et l'achat de filets/d'engins s'ils ont été effectués en 2004.
4. Exclut les cotisations syndicales ou associatives de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire.
5. Les frais liés aux ententes spéciales englobent tous les coûts liés à des accords de projet commun (APC). Les APC sont des contrats juridiquement valables entre le MPO et une organisation dûment constituée (détenteurs de permis) pour entreprendre un projet lié à la gestion des pêches.
6. Telles qu'elles sont réclamées à des fins d'impôts sur le revenu, y compris l'assurance.
7. Les impôts fonciers, l'eau et les permis aux frais de l'entreprise de pêche.
8. Tous les autres frais d'exploitation et d'entretien liés aux opérations de pêche qui ne sont pas inclus dans les catégories précédentes. Citons par exemple les divers frais liés à la formation et aux cours sur la sécurité, aux autres fournitures de bateau et de bureau, les frais de téléphone, de location d'équipement, etc.
Source:
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Tableau A.20 Flottille de pêche mixte (navires de <45 pi), Rendement financier, région des Maritimes, 2004

	($)
Revenus totaux provenant de la pêche[1]	166 184
Frais totaux d'exploitation et d'entretien[2]	105 054
Revenu d'exploitation brut (pertes)	61 130
moins : amortissement[3]	10 755
Revenu d'exploitation net (pertes)	50 375
moins : frais d'intérêts[4]	2 626
Revenu net avant impôts	47 749

Notes
Comme il s'agit de nombres arrondis, il se peut que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.
1. Recettes brutes en fonction de la valeur des débarquements dans toutes les pêches visées par l'enquête, à savoir, la pêche principale et les autres pêches auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les autres revenus provenant par exemple de la location de quotas, d'autres utilisations des bateaux ou des transferts gouvernementaux en rapport avec les activités de pêche sont exclus des estimations présentées dans ce tableau.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien incluent les frais liés aux activités de pêche, soit toutes les pêches (pêche principale et autres pêches) auxquelles les bateaux ont participé en 2004. Les estimations des frais relatifs à la main-d'œuvre comprennent le montant payé au capitaine engagé et le montant payé à l'équipage une fois la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation retirée. Toutefois, les frais relatifs à la main-d'œuvre ne comprennent pas le montant payé au(x) propriétaire(s) ou au(x) propriétaire(s) agissant comme membre d'équipage. Les frais liés aux activités de l'entreprise autres que les activités de pêche ne figurent pas non plus dans ce tableau.
3. Les estimations de l'amortissement sont fondées sur la définition du terme amortissement économique ou la perte de valeur marchande des immobilisations. Il ne faut pas confondre cette notion avec l'amortissement fiscal (déduction pour amortissement). Les estimations présentées dans ce tableau incluent l'amortissement du bateau ainsi que l'amortissement pour la part des véhicules et des actifs à terre utilisée dans les activités de pêche. Sont également incluses les estimations de l'amortissement associées aux modifications, aux additions ou aux améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, faites aux bateaux.
4. Estimation des frais d'intérêts calculée à partir des paiements d'intérêts effectués en 2004.
Source
Pêches et Océans Canada, Analyses économiques et statistiques.

Annexe B: Questionnaire

ENQUÊTE SUR L'EXPLOITATION DES BATEAUX 2004

ÉTAT FINAL DE L'ENTREVUE
- ☐ Rempli
- ☐ Partiel
- ☐ Refus
- ☐ Impossible à retracer
- ☐ Impossible à joindre
- ☐ Autre (préciser)

Coller l'étiquette ici

Identification du répondant

Nom : _____

NIP : _____

Adresse : _____
Rue

_____
Casier postal Ville

_____
Province Code postal

Tél. : (___) ___-____

Confidentiel lorsque rempli

Nom du recherchiste : _____

Date complétée : _____

Cette enquête est menée en vertu de la *Loi sur les pêches*, section 61. Tel qu'exigé par la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toutes les informations recueillies sont CONFIDENTIELLES et ne peuvent être utilisées que de façon à ne pas permettre l'identification des individus, que ce soit par de simples demandes de données ou la combinaison d'informations recueillies par de multiples demandes.

Numéro de banque de collecte des données : DFO PPE n°3

Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada

ENTREVUE PERSONNELLE

1) Pour cette enquête, veuillez rapporter toutes les informations de vos activités de pêche en 2004.

2) Combien de bateaux immatriculés possédiez-vous en 2004?

|__|__|

3a) Veuillez fournir les informations suivantes pour les bateaux de pêche que vous possédiez en 2004 (arrondir au dollar le plus près).

Caractéristiques	Bateau 1 : # BPC |__|__|__|__|__|__|	Bateau 2 : # BPC |__|__|__|__|__|__|	Bateau 3 : # BPC |__|__|__|__|__|__|
Année de construction du bateau	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Année d'acquisition du bateau	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Longueur du bateau (en pieds/pouces)	|__|__|__| pi |__|__| po	|__|__|__| pi |__|__| po	|__|__|__| pi |__|__| po
Type de coque	○ Bois ○ Fibre de verre ○ Acier ○ Aluminium ○ Fibre de verre/bois ○ Autre (préciser) _____	○ Bois ○ Fibre de verre ○ Acier ○ Aluminium ○ Fibre de verre/bois ○ Autre (préciser) _____	○ Bois ○ Fibre de verre ○ Acier ○ Aluminium ○ Fibre de verre/bois ○ Autre (préciser) _____
Étiez-vous le capitaine de ce bateau au cours de la saison 2004 ?	○ Oui ○ Non ○ Parfois	○ Oui ○ Non ○ Parfois	○ Oui ○ Non ○ Parfois
Coûts d'acquisition du bateau			
Coût total du bateau	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Équipement électronique	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Moteur	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Filets/engins	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Équipement de pont	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Coque	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
Autres coûts (préciser) _____	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $
_____	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__|__|__|__|__|__| $

3b) Veuillez fournir les informations suivantes pour tous les coûts supplémentaires connexes à la pêche.

Item	Année	Coûts d'acquisition	Temps d'utilisation pour la pêche en pourcentage
Véhicule (1)	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__| %
Véhicule (2)	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__| %
Installations à terre	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__| %
Installations à terre	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__| %
Installations à terre	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|__|__|__| $	|__|__| %

4) Des modifications, des additions ou des améliorations majeures, évaluées individuellement à plus de 3000 $, ont-elles été faites aux bateaux, desquels les coûts sont utilisés à des fins d'amortissement ? *(Inclure seulement les coûts excédant 3000 $.)*

Oui ○ Veuillez fournir les informations demandées ci-dessous.
Non ○ *(Passez à la question 5.)*

Code	Description	Bateau 1 : # BPC [ ][ ][ ][ ][ ][ ]		Bateau 2 : # BPC [ ][ ][ ][ ][ ][ ]		Bateau 3 : # BPC [ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		Montant ($)	Année	Montant ($)	Année	Montant ($)	Année
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	
		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]		[ ][ ][ ][ ][ ][ ]	

Codes :
1 Moteur (de 1990 à 2004) (15 années)
2 Equipement de pont (de 1990 à 2004) (15 années)
3 Equipement électronique (de 2000 à 2004) (5 années)
4 Coque (de 1985 à 2004) (20 années)
5 Autre (de 1990 à 2004) (15 années)

5) En 2004, à quelles pêches les bateaux ont-ils participé ? (Cocher tous les choix qui s'appliquent.)

○ Poisson de fond ○ Hareng ○ Capelan ○ Espadon ○ Thon rouge ○ Maquereau
○ Homard ○ Pétoncle ○ Crabe des neiges ○ Crevette ○ Phoque
○ Autre (*veuillez préciser*) _____

b) Veuillez fournir les informations suivantes pour chaque pêche indiquée à la Q5) à laquelle les bateaux ont participé en 2004

Caractéristiques	Pêche #1	Pêche #2	Pêche #3	Pêche #4	Pêche #5	Pêche #6
Pêche espèces						
BPC	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]	[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
OPANO ou zones de pêche						
Engins utilisés						
Nombre total de jours en mer						
Nombre total de jours de pêche du bateau						
Nombre total de semaines de pêche						
Nombre total de voyages de pêche du bateau						
Taille de l'équipage en moyenne (y compris le capitaine)						
Débarquements, en kg (inclure les prises accessoires)						
Valeur au débarquement						

7) En 2004, quelles étaient les dépenses d'exploitation pour vos bateaux (excluant les usages autres que la pêche tels que l'affrètement, les excursions, etc.)? (Votre rapport d'impôt sur le revenu de 2004 peut vous aider à répondre à cette question). Ne pas inclure les informations financières non liées à la pêche.

FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN EN 2004

Dépenses	Bateau 1 : # BPC |_|_|_|_|_|_|_| $	Bateau 2 : # BPC |_|_|_|_|_|_|_| $	Bateau 3 : # BPC |_|_|_|_|_|_|_| $	**Total** (si les détails sont manquants)
Coûts de la main-d'œuvre				
Montant payé au capitaine engagé (excluant le propriétaire)				
Montant payé à l'équipage (excluant le propriétaire capitaine payé), net de la contribution de l'équipage aux dépenses d'exploitation				
Autre (préciser) _____ _____ _____				
Dépenses (cocher tous les choix qui s'appliquent)				
○ Essence, huile et graisse				
○ Nourriture				
○ Appât				
○ Glace et sel				
○ Filets engins (réparation, remplacement, etc.)				
○ Frais de vérification à quai				
○ Réparations et entretien des bateaux (excluant les informations rapportées à la Q.4)				
○ Frais d'inspection de sécurité des bateaux par Transports Canada				
○ Frais d'entretien des actifs à terre (excluant les informations rapportées à la Q.4)				
○ Frais de port fédéraux (amarrage, droits de quai, etc.)				
○ Frais d'observateurs en mer				
○ Droits des permis de pêche				
○ Entreposage du bateau et des engins				
○ Cotisations syndicales ou associatives (ne pas inclure les cotisations syndicales de l'équipage sauf si elles sont payées par le propriétaire)				
○ Ententes spéciales avec Pêches et Océans Canada (par ex., entente de cogestion)				
○ Plan conjoint				
○ Assurance des bateaux				
○ Frais de comptabilité				
○ Frais administratifs et honoraires				
○ Location de quotas				
○ Location de bateau et ou filets engins				
○ Dépenses des véhicules de pêche telles que réclamées à des fins d'impôts sur le revenu (y compris l'assurance)				
○ Frais municipaux tels que les impôts fonciers, l'eau, les permis aux frais de l'entreprise de pêche (ne pas inclure les impôts personnels et sur la propriété)				

Autres frais d'exploitation et d'entretien (par ex., autres frais de port, n'incluant pas les frais fédéraux)					
○	Autres dépenses (veuillez préciser)				
○	Autres dépenses (veuillez préciser)				
○	Autres dépenses (veuillez préciser)				
○	Autres dépenses (veuillez préciser)				
Total des dépenses pour 2004					

AUTRES REVENUS

8) Le propriétaire a-t-il reçu des revenus provenant de la location de quotas lors de la saison de pêche 2004?

○ **Oui**, les revenus sont de : _____ $ ○ **Non**, aucun revenu de la location de **quotas** en 2004.

9) Le propriétaire a-t-il reçu des revenus alternatifs reliés à l'utilisation de bateaux de pêche en 2004? Si oui, précisez les revenus bruts et les dépenses (non fournis à la question 7).

○ Oui Continuez ○ Non Passez à la question 10

Veuillez préciser	**Revenus**	**Dépenses**
○ Affrètement	_____ $	_____ $
○ Exploitation des excursions	_____ $	_____ $
○ Location	_____ $	_____ $
○ Pêche indicatrice	_____ $	_____ $
○ Autre (*veuillez préciser*)_____	_____ $	_____ $
○ Autre (*veuillez préciser*)_____	_____ $	_____ $
○ Autre (*veuillez préciser*_____	_____ $	_____ $

10) Le propriétaire a-t-il reçu l'un des transferts gouvernementaux suivants en rapport avec les activités de pêche en 2004 (par ex., indemnisation des accidentés du travail, secours aux sinistrés, remboursement de la TPS, etc.) ? Si oui, quel en est le montant ?

Assurance-emploi des pêcheurs _____ $ **OU** Nombre de semaines de prestations _____ à _____ $ par semaine

○ Remboursement de la TPS _____ $

○ Autre (*veuillez préciser*)

_____ _____ $

_____ _____ $

_____ _____ $

○ Aucun transfert gouvernemental reçu en 2004.

11) Pour l'année d'imposition 2004, un amortissement a-t-il été réclamé pour : Combien?

Bateaux ..... Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $
Filets/engins..... Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $
Équipement électronique..... Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $
Véhicules .....Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $
Équipement à terre.....Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $
Autre équipement de pêche .....Non ○ Oui ○ .....→ |_|_|_|_|_|_| $

TOTAL *(seulement si aucune répartition n'est donnée)*..... |_|_|_|_|_|_| $

12) Les questions suivantes portent sur la situation de la dette à long terme associée à vos activités de pêche en 2004.

	Banques, sociétés de fiducie ou coopératives de crédit	a) Autre *(préciser)* _____	b) Autre *(préciser)* _____
a. Au début de 2004, quelle était la dette totale de l'entreprise :	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $
b. Quelle était la nouvelle dette à long terme de l'entreprise contractée en 2004 :	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $
c. Quel était le montant total des paiements du principal effectués en 2004 :	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $
d. Quel était le montant total des paiements d'intérêt effectués en 2004 :	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $
TOTAL (c + d)	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $	|_|_|_|_|_|_|_|_| $
Demander si c et d ne sont pas des informations connues			
Taux d'intérêt moyen	_____ %	_____ %	_____ %
Période de remboursement moyen	_____ années	_____ année	_____ années